

# UNE NOUVELLE APPROCHE

## 2024 RAPPORT ANNUEL



# 2024 RAPPORT ANNUEL



# TABLE DES MATIÈRES

**04**

---

UNE NOUVELLE  
APPROCHE

**06**

---

MESSAGE DU PRÉSIDENT

**07**

---

MESSAGE DU DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

**08**

---

EN CHIFFRE

**09**

---

RAPPORT SUR LE  
PLAIDOYER ET LA  
SENSIBILISATION DES  
INTÉRÊTS

**12**

---

GESTION DES RISQUES  
DE L'ENTREPRISE

**14**

---

LA PROTECTION DES  
CULTURES

**20**

---

ÉNERGIE,  
ENVIRONNEMENT  
ET CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

**23**

---

NORMES DE L'INDUSTRIE  
ET SALUBRITÉ DES  
ALIMENTS

**26**

---

MAIN-D'ŒUVRE

**29**

---

COMMERCE ET MISE EN  
MARCHÉ

**32**

---

BÂTIR DES PARTENARIATS

**35**

---

PROFILS DE CULTURES

**37**

---

GROUPE DE TRAVAIL DE  
LA CULTURE MARAÎCHÈRE  
ENSERRE

**42**

---

CONSEIL CANADIEN DE  
LA POMME  
DE TERRE

**45**

---

RECHERCHE

**49**

---

COMMUNICATIONS

**51**

---

CRÉER UN ÉLAN

# UNE NOUVELLE APPROCHE : FIXER DES OBJECTIFS, ATTEINDRE LE SUCCÈS

L'année 2024 a été une année de renouveau pour les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC). Alors que les producteurs de tout le Canada étaient confrontés à des défis croissants, les PFLC ont fait le point sur la façon dont ils répondaient aux attentes et aux besoins de ses membres.

La conclusion de la direction?

L'organisation avait besoin d'une nouvelle approche.

Depuis la dernière AGA, la direction et le personnel des PFLC ont pris des mesures pour renforcer la voix et l'impact de l'organisation. Avec l'évolution de la dynamique du commerce mondial et l'imminence des élections fédérales, les PFLC ont travaillé pour s'assurer que les inquiétudes des producteurs demeurent au cœur des entretiens cruciaux.

Tout au long de l'année, les PFLC ont travaillé pour aborder les enjeux les plus importants pour les producteurs. Nos plaidoyers se sont attaqués à des défis urgents tels que les pénuries chroniques de main-d'œuvre, l'augmentation du coût des intrants et les pressions concurrentielles. Parallèlement, les PFLC ont pris des mesures proactives pour répondre aux inquiétudes croissantes en matière de commerce et de tarifs douaniers.

Ce travail a été accéléré à l'automne à la suite de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis et continuera en 2025 en s'engageant davantage auprès des organisations du secteur horticole aux États-Unis et en collaborant étroitement avec les partenaires canadiens et le gouvernement du Canada.

La nomination de Massimo Bergamini au poste de Directeur général en septembre a rallié un regain d'énergie et un objectif plus précis au travail des PFLC. Chargé de définir et de mettre en œuvre les évolutions nécessaires, il guide les PFLC dans son rôle de défenseur des intérêts de notre secteur.



Une étape importante a été franchie en décembre avec l'adoption du projet de loi C-280, qui marque l'aboutissement de près de 40 années de plaidoyer des PFLC, des producteurs et des partenaires du secteur en vue d'obtenir une protection financière pour les producteurs agricoles de fruits et légumes.

Le plaidoyer des PFLC s'est également concentré sur l'obtention d'exemptions de la taxe carbone et sur la promotion de programmes qui aident les producteurs à contribuer à la durabilité environnementale sans mettre en péril leur viabilité financière.

Il est important de noter que ces efforts étaient - et continueront d'être - ancrés dans une approche de «lentille alimentaire» qui vise à relier toutes les politiques et initiatives gouvernementales à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la durabilité.

En formulant son plaidoyer de manière à ce qu'il soit lié aux réalités de la cuisine et plus facilement compréhensible par les familles canadiennes, les PFLC s'attendent à ce que leurs efforts soient davantage pris en compte par tous les partis politiques.

Dans le cadre de cette nouvelle approche, les PFLC ont également commencé à jeter les bases d'une collaboration plus étroite entre leurs équipes. Le décloisonnement et la promotion de la collaboration horizontale permettront à l'organisation de relever des défis complexes - tels que la compétitivité commerciale, la pénurie de main-d'œuvre et la durabilité - avec un front plus coordonné et plus uni. Cet effort est soutenu par un examen de la gouvernance de haut en bas, conçu pour donner aux PFLC les mécanismes de prise de décision, de surveillance et de responsabilité nécessaires pour relever les défis d'un environnement de plus en plus complexe.

Les communications ont joué un rôle clé dans le regain d'attention des PFLC en 2024. L'organisation est passée du magazine *Idées fraîches* imprimé à une stratégie numérique d'abord, diffusant des mises à jour opportunes par courriel, sur les médias sociaux et sur d'autres plateformes.

Ce changement a jeté les bases d'un meilleur engagement des membres, un objectif qui a pris de l'ampleur sous la nouvelle direction. Le fait de solliciter l'avis des membres sur des enjeux essentiels tels que les retours des producteurs et les impacts sur le commerce a permis de renforcer la communication dans les deux sens et de s'assurer que les membres communiquent sur les plaidoyers et les priorités des PFLC.

Regard vers l'avenir, les PFLC s'appuient sur les progrès et le renouvellement réalisés en 2024 pour amplifier davantage la voix collective des producteurs de fruits et légumes du Canada. Les plans incluent le fait de peaufiner les stratégies de plaidoyer et de communication.

Les efforts de plaidoyer se concentreront sur la définition de priorités claires et sur l'obtention de résultats tangibles qui répondent aux défis les plus pressants des producteurs. Les efforts de communication incluront le lancement d'un plan médiatique stratégique visant à rehausser le profil du secteur et à étudier de nouveaux canaux, tels que les podcasts et les blogs, afin d'engager les membres et les parties prenantes dans des voies nouvelles et innovantes. La collaboration horizontale entre les groupes de travail demeurera au cœur de l'approche des PFLC, permettant à l'organisation de relever les défis avec un effort et une communication unifiés.

Les bases du rôle de rassembleur des PFLC ont été posées en 2024, et cela demeurera un objectif clé au cours de l'année à venir. En ralliant les producteurs, les décideurs et les parties prenantes, les PFLC visent à favoriser un dialogue et une collaboration significatifs sur les enjeux les plus pressants du secteur. Le renforcement de ce rôle améliorera la position de direction des PFLC et garantira que diverses perspectives sont incluses dans l'élaboration de l'avenir du secteur des fruits et légumes du Canada.

Grâce à la collaboration, à la concentration et à la détermination, les PFLC s'engagent à bâtir un avenir durable pour les producteurs de fruits et légumes du Canada. Cette nouvelle approche a ouvert la voie à la croissance et au succès - un objectif à la fois, un résultat à la fois, et toujours avec les meilleurs intérêts des producteurs à l'esprit.



# MESSAGE DU PRÉSIDENT



## UNE NOUVELLE APPROCHE : FIXER DES OBJECTIFS, ATTEINDRE LE SUCCÈS

En tant que président des Producteurs de fruits et légumes du Canada, je suis fier de faire le bilan d'une année de transition et de renouvellement pour notre organisation. Le thème du rapport annuel de cette année - *Une nouvelle approche : fixer des objectifs, atteindre le succès* - ne pourrait pas être plus approprié. Il témoigne du travail que nous avons accompli en 2024 et la voie que nous traçons pour l'avenir.

L'année écoulée a apporté des changements importants. Trouver la personne idéale pour diriger les PFLC n'a pas été une mince tâche. Après une recherche approfondie, nous avons eu le plaisir d'accueillir Massimo Bergamini en tant que Directeur général en septembre. Il faut du temps pour s'installer dans un tel rôle et, au cours des derniers mois, le conseil d'administration, le personnel et moi-même avons travaillé en étroite collaboration avec Massimo pour aligner nos objectifs et élaborer un plan pour la route à suivre. Nous pouvons affirmer sans risque de se tromper que nous sommes prêts à nous lancer dans la tâche.

Cette nouvelle approche ne se résume pas à un changement de direction : il s'agit de se retrousser les manches et de s'engager à travailler de manière plus intelligente et plus collaborative. Nous nous sommes concentrés sur le décloisonnement, le renforcement du travail d'équipe et la garantie que chaque effort - qu'il s'agisse de plaidoyer, de communication ou d'engagement auprès de l'industrie - soit aligné sur les besoins de nos membres. Au cœur de cette approche, il s'agit de fixer des priorités claires et à obtenir des résultats sur lesquels les producteurs peuvent compter.

Nos plaidoyers en 2024 mettent en évidence ce que nous pouvons accomplir lorsque nous travaillons ensemble. Un jalon important a été atteint en décembre lorsque le projet de loi C-280 a été adopté - une grande victoire de plaidoyer pour les PFLC et un témoignage de notre persistance à assurer que les priorités des producteurs de fruits et légumes du Canada soient entendues. Parallèlement

à ce succès, nous avons communiqué sur des enjeux cruciaux tels que le coût des intrants et la sécurité alimentaire. Envisager ces conversations à travers une « perspective alimentaire » a changé la donne, en démontrant aux décideurs politiques à quel point l'agriculture et la sécurité alimentaire sont interconnectées.

Alors que nous nous tournons vers 2025, nous le faisons au milieu d'un paysage politique en pleine mutation. Avec l'annonce en janvier de la démission du Premier ministre Trudeau, la prorogation du Parlement et une élection qui semble imminente, l'importance des efforts de plaidoyer des PFLC ne peut pas être surestimée. Nous vivons une période d'incertitude, mais aussi d'opportunités. En demeurant inébranlables dans notre mission et proactifs dans notre approche, nous ferons en sorte que les producteurs canadiens de fruits et légumes soient entendus et prioritaires dans les décisions politiques à venir.

Pour ce qui est de l'avenir, je suis optimiste. Avec une base solide sous la direction de Massimo, une équipe forte et le soutien de nos membres, nous sommes prêts à nous attaquer à ce qui nous attend. Comme le dit le proverbe, « on récolte ce que l'on sème », et je suis convaincu que le travail de fond que nous avons effectué au cours de l'année écoulée produira de grands résultats en 2025.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien. Ensemble, nous continuerons à construire un avenir durable pour les producteurs de fruits et légumes du Canada, une étape à la fois.



Marcus Janzen

Président  
Producteurs de fruits et légumes du  
Canada

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les rapports annuels ont tendance à jeter un coup d'œil dans le rétroviseur. Celui-ci n'est pas différent puisqu'il met en lumière tout le travail important réalisé par les PFLC au nom de ses membres en 2024.

Mais comme il s'agit de mon premier message de rapport annuel aux membres, je voulais changer les choses un peu en jetant un regard à la fois sur le passé et sur l'avenir.

Mon retour en arrière commence en 2014. Alors que les PFLC - à l'époque le Conseil canadien de l'horticulture - était en pleine tourmente financière, la direction de l'organisation a réagi en prenant un certain nombre de décisions énergiques pour consolider les fondations des PFLC et les mettre sur la voie de la durabilité financière. Dix années plus tard, les dirigeants des PFLC ont fait le point sur la santé de l'organisation et ont décidé qu'il était temps d'investir une partie des dividendes d'une décennie de direction prudente dans une nouvelle approche.

Comme le montre clairement le présent rapport annuel, cette nouvelle approche commence déjà à porter ses fruits - une plus grande importance accordée au plaidoyer et aux relations gouvernementales et une présence plus robuste dans les médias sociaux et numériques en sont deux exemples. Mais avant tout, cette nouvelle approche a consisté à redéfinir les relations et la proposition de valeur des PFLC à ses membres et aux producteurs d'un océan à l'autre.

Ce travail ne fait que commencer - et c'est là que commence mon regard vers l'avenir.

Au cours des 12 prochains mois, les PFLC assumeront pleinement leur rôle de rassembleur en s'engageant auprès de toutes ses parties prenantes - membres, producteurs, gouvernement - afin de parvenir à une compréhension commune de leur rôle dans l'écosystème agroalimentaire et de la valeur qu'ils peuvent y rallier.

L'année à venir verra également les PFLC adopter une nouvelle approche en matière de plaidoyer. Cela se traduira par un

engagement renforcé et ciblé auprès des parlementaires et des hauts fonctionnaires. Il s'agira de mettre davantage l'accent sur la recherche et l'élaboration de politiques, ainsi que sur la communication, afin de s'assurer que nos politiques sont solides, crédibles et bien comprises. L'année 2025 étant une année électorale, il s'agira également d'élaborer un programme électoral qui reflète les priorités de nos membres et d'exécuter une stratégie qui tire parti de nos forces et met en lumière les besoins de notre secteur.

Au moment de l'impression du présent rapport, l'imminence des tarifs douaniers américains ajoute un degré supplémentaire de complexité et d'urgence à nos plaidoyers, ce qui requiert une approche coordonnée pour s'assurer que la stabilité commerciale et la sécurité alimentaire demeurent à l'avant-garde des discussions politiques.

Une dernière réflexion : J'ai pu constater de près la contribution remarquable des membres bénévoles du conseil d'administration, des comités et des groupes de travail au succès de l'organisation, et cette contribution doit être reconnue et applaudie. De même, je tiens à reconnaître et à célébrer la contribution du personnel des PFLC. Dès mon premier jour dans cette fonction, ils m'ont impressionné par leur passion et leur engagement, et ils m'ont fait sentir que j'étais la bienvenue et que j'étais soutenue, tout comme vous tous. Je me réjouis de travailler avec vous en 2025 pour accroître l'influence des PFLC et, ce faisant, notre capacité à façonner un avenir durable pour notre secteur.



Massimo Bergamini

Directeur général  
Producteurs de fruits et légumes du  
Canada

# EN CHIFFRE



## 31 SOUMISSIONS AUX CONSULTATIONS DU GOUVERNEMENT

Faisant preuve d'un engagement proactif, les PFLC ont présenté 31 soumissions dans le cadre de diverses consultations gouvernementales. Ces soumissions portaient sur un éventail d'enjeux essentiels pour les membres des PFLC, allant des contributions au budget fédéral aux livres blancs sur la main-d'œuvre, en passant par les réglementations sur les produits antiparasitaires. Des informations détaillées sur les soumissions des PFLC sont disponibles sur le site [www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca).

## 5 COMPARUTIONS DEVANT LES COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES ET DU SÉNAT

En 2024, les PFLC ont été une voix forte pour leurs membres, s'engageant directement auprès des décideurs sur des enjeux cruciaux touchant le secteur des fruits et légumes du Canada. L'organisation a fait cinq comparutions devant les comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat, ainsi qu'une soumission écrite supplémentaire. Notamment, 2024 a vu la publication de deux rapports clés par le Comité AGRI, qui incluaient tous deux des recommandations découlant directement du plaidoyer et des présentations des PFLC.

## 6 LETTRES AU GOUVERNEMENT

Les PFLC ont rédigé six lettres traitant d'enjeux cruciaux pour les producteurs canadiens. Toutes les lettres peuvent être consultées sur le site [www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca)

## 5 LETTRES CONJOINTES AU GOUVERNEMENT

En collaboration avec ses partenaires, les PFLC ont rédigé cinq lettres conjointes au gouvernement. Ces lettres peuvent être consultées sur [www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca)

## 131 RÉUNIONS AVEC DES PARLEMENTAIRES ET DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Les PFLC se sont engagés dans 131 avec divers parlementaires et représentants du gouvernement dans le cadre de trois événements de plaidoyer. Ces discussions ont principalement porté sur le *projet de loi C-280, la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais, le projet de loi C-234, la Loi modifiant la Loi sur la pollution par les gaz à effet de serre*, la compétitivité et le fardeau réglementaire cumulatif ainsi que les solutions d'emballage pour les fruits et légumes frais.

## 1 608 ABONNÉS DE X ET 4 137 ABONNÉS DE LINKEDIN

En 2024, les PFLC ont étendu leur portée numérique à 1608 abonnés sur X et 4 137 abonnés sur LinkedIn, gagnant respectivement 108 et 1 239 abonnés. Ces plateformes jouent un rôle essentiel pour engager les parlementaires et les parties prenantes du secteur, renforçant ainsi la présence des PFLC dans le domaine du plaidoyer agricole.

## 20 COMMUNIQUÉS DE PRESSE ONT ÉTÉ ÉMIS

En 2024, les PFLC ont activement communiqué avec les médias, en publiant 20 communiqués de presse. Cette portée cohérente a engagé les médias de manière significative avec le secteur des fruits et légumes, assurant une large diffusion des messages clés des PFLC à travers diverses publications d'information.

# RAPPORT SUR LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION DES INTÉRÊTS

Dans le passé, les efforts de plaidoyer des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) étaient souvent mesurés par des chiffres : réunions tenues, événements organisés ou projets de loi soutenus. Bien que ces mesures démontrent des activités, les PFLC adoptent une nouvelle approche, qui met l'accent sur l'obtention de résultats stratégiques et la création d'un impact durable pour les producteurs de fruits et légumes canadiens. Ce rapport souligne les progrès réalisés en 2024, reflétant notre concentration renouvelée sur les résultats significatifs et notre rôle en tant que voix proactive et de confiance dans le secteur.



## CONSTRUIRE UN PLAIDOYER PLUS FORT SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Le 15 février 2024, les PFLC ont organisé une journée de plaidoyer sur la Colline du Parlement, ralliant des membres du Groupe de travail de la culture maraîchère en serre (GTCMS) et du Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC). Cet événement a donné lieu à 42 réunions ciblées avec des parlementaires et des représentants du gouvernement, soulignant le rôle des PFLC en tant que principal porte-parole du secteur des produits frais.

Programmée stratégiquement pour coïncider avec les célébrations du Jour de l'agriculture canadienne, la journée de plaidoyer a capitalisé sur le fait que le Parlement retournait en session et finalisait les priorités prébudgétaires pour 2024. Les membres des PFLC ont abordé des enjeux cruciaux qui façonnent l'avenir de l'industrie, incluant :

- Projet de loi C-280 : assurer la protection financière des vendeurs de produits frais.
- Projet de loi C-234 : préconiser pour des exemptions de la tarification du carbone pour les activités agricoles essentielles.
- Financement de la lutte antiparasitaire : demande de renforcement des ressources de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et du Centre de lutte antiparasitaire (CLA) afin de garantir des décisions rapides fondées sur des données scientifiques.



### ADOPTER LE PROJET DE LOI C-234

Soutenir les producteurs agricoles canadiens et contribuer à lutter contre la hausse des prix des produits alimentaires.

#### Le saviez-vous?

Les coûts de la taxe carbone imposée au secteur des légumes à effet de serre sont estimés à plus de 25 millions de dollars par an et devraient atteindre 33 à 100 millions de dollars d'ici à 2026.

#### Le saviez-vous?

En 2022, les PFLC ont effectué un sondage auprès des producteurs (+37 500 participants) interrogés ont déclaré avoir dû réduire leurs revenus de mise en œuvre de pratiques agricoles intelligentes parce qu'ils ont dû faire face à des ressources.

#### Le saviez-vous?

Une entreprise agricole membre de l'Ontario, qui cultive 30 acres de légumes en serre, paie plus de 100 000 dollars de taxe carbone en un an. Ce chiffre augmentera avec le taux de la taxe carbone.

Le Canada est confronté à une crise de l'accessibilité financière. Les pressions inflationnistes, les taux d'intérêt et l'augmentation sans précédent du coût des intrants continuent de désavantager les producteurs agricoles et les consommateurs canadiens.

- L'accessibilité financière est un obstacle majeur à la capacité des producteurs agricoles à mettre en œuvre des "pratiques agricoles intelligentes" qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et contribuent à d'autres avantages connexes à la durabilité environnementale.
- Les prix des aliments augmenteront si les agriculteurs sont contraints de continuer à payer la taxe fédérale sur le carbone.





L'événement n'était pas seulement une plateforme pour présenter les priorités des producteurs, mais aussi un témoignage de la capacité des PFLC à unifier ses membres dans une puissante démonstration de plaidoyer à l'échelle du secteur. La participation des membres a permis de représenter les différents points de vue de l'ensemble du secteur des produits frais, renforçant ainsi l'impact de l'organisation lors de ces discussions cruciales.

Avec cet événement, les PFLC ont renforcé leur engagement à obtenir des solutions politiques pratiques et axées sur les producteurs, en veillant à ce que les parlementaires comprennent les défis et les opportunités auxquels sont confrontés les producteurs de fruits et légumes canadiens. Cette journée de plaidoyer a marqué une réalisation importante dans le cadre des efforts déployés par les PFLC en 2024 pour faire évoluer le secteur de manière significative.

## S'ENGAGER PAR LE BIAIS D'ÉVÉNEMENTS COLLABORATIFS

Les journées de plaidoyer telles que *De la ferme à l'assiette* en juin et *Moisson d'automne* en novembre, organisées en collaboration avec l'Association canadienne de distribution des fruits et légumes (ACDFL), ont servi de plateforme essentielle pour établir des liens entre les producteurs, les parties prenantes du secteur et les parlementaires. Ces événements ont facilité un dialogue et une collaboration significatifs sur les défis les plus pressants du secteur, mettant en évidence la capacité des PFLC à rallier des voix clés à la table et à amplifier les inquiétudes de ses membres.



Lors de ces événements, les PFLC ont facilité des réunions avec des parlementaires et des représentants du gouvernement pour discuter d'enjeux cruciaux, notamment la stabilisation des prix des aliments, les solutions d'emballage durables et l'importance du projet de loi C-280 pour protéger les producteurs contre l'insolvabilité des acheteurs. Ces discussions ont mis l'accent sur le rôle d'une politique réfléchie dans la création d'un secteur agricole résilient et durable.

La Moisson d'automne a rallié une approche plus interactive en tant que semaine de plaidoyer avec des réunions organisées entre les représentants des PFLC, les parlementaires et les représentants du gouvernement pour discuter des défis de la main-d'œuvre, de la durabilité et des inquiétudes en matière de commerce et de compétitivité. La semaine a également été marquée par un groupe de parlementaires qui ont fourni leur point de vue sur des enjeux plus larges touchant le secteur agricole. Le discours d'ouverture de David Coletto d'Abacus Data a offert aux participants de l'industrie des renseignements exploitables sur la manière de formuler les récits de plaidoyer pour qu'ils trouvent un écho plus efficace auprès des décideurs. En combinant des réunions de plaidoyer directes, un dialogue constructif et des lignes directrices stratégiques, la Moisson d'automne a mis en évidence le leadership des PFLC dans la représentation des intérêts de leurs membres.



## UN PLAIDOYER LÉGISLATIF DE PREMIER PLAN

Bien que le projet de loi C-234 soit mort au feuillet avec la prorogation du Parlement en janvier, les PFLC demeurent déterminés à travailler avec les décideurs pour obtenir des exemptions de la taxe carbone et faire en sorte que les producteurs puissent contribuer à l'atténuation du changement climatique tout en maintenant leur viabilité financière.

L'adoption du projet de loi C-280 en décembre a marqué une victoire historique en matière de plaidoyer, assurant des protections financières essentielles aux producteurs en cas d'insolvabilité de l'acheteur. Ce succès est dû au plaidoyer

inlassable des PFLC, qui a joué un rôle essentiel dans le rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, intitulé *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*, y compris une recommandation clé en faveur de l'adoption rapide du projet de loi. Les efforts des PFLC se sont étendus au Sénat, où le Directeur général Massimo Bergamini a fait une présentation au Comité sénatorial permanent des banques, commerce et de l'économie (BANC), soulignant à nouveau l'urgence et l'importance de cette législation. Cette réalisation représente une victoire importante pour les producteurs de fruits et légumes du Canada et renforce la position des PFLC en tant que porte-parole du secteur, digne de confiance et axé sur les résultats.

## PROMOTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE L'AGRI

En 2024, les PFLC ont tiré parti du rapport du Comité AGRI, *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*, en tant qu'outil crucial pour faire avancer leurs priorités en matière de plaidoyer. Le rapport reflétait bon nombre des recommandations fondamentales des PFLC et soulignait la nécessité de modifier les politiques pour faire évoluer les principaux défis auxquels le secteur est confronté.

Grâce à des portées ciblées auprès des parlementaires, à une amplification stratégique sur les médias sociaux et à des appels persistants à l'action du gouvernement, les PFLC ont rallié les recommandations du rapport à l'avant-garde de l'agenda national. Cet effort a souligné l'urgence de mettre en œuvre des politiques qui non seulement stabilisent les prix des aliments, mais assurent également un soutien à long terme aux producteurs de fruits et légumes du Canada. En passant de la réflexion à l'action, les PFLC ont renforcé leur engagement à obtenir des résultats tangibles pour le secteur.



# REGARD VERS L'AVENIR

Alors que les PFLC se tournent vers 2025, les efforts de plaidoyer refléteront la nouvelle approche de l'organisation, en se concentrant sur des initiatives axées sur les résultats et des réalisations stratégiques à long terme. Allant au-delà du simple fait de «cocher des cases», les PFLC s'engagent à :

- Un plaidoyer plus précis et plus ciblé qui donne la priorité aux résultats tangibles plutôt qu'aux activités.
- Renforcer son rôle de coordinateur en établissant des partenariats et en menant le dialogue sur les défis les plus pressants du secteur.
- Aligner les efforts de plaidoyer sur les objectifs plus larges de l'organisation en matière de synergie, de collaboration et de durabilité.

Cette évolution de la stratégie de plaidoyer permet aux PFLC de demeurer un chef de file de confiance, non seulement pour représenter les intérêts des producteurs de fruits et légumes canadiens, mais aussi pour réaliser des progrès tangibles et significatifs pour le secteur.



# GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont donné la priorité à l'amélioration des programmes de gestion des risques d'entreprise (GRE) en 2024, en veillant à ce que les producteurs canadiens disposent des outils et des ressources nécessaires pour naviguer dans l'incertitude financière face à l'augmentation des défis climatiques et de la volatilité des marchés. Le plaidoyer des PFLC s'est concentré sur le comblement des écarts dans les programmes actuels, l'élargissement des mécanismes de soutien en cas de catastrophe et la garantie que les producteurs demeurent compétitifs tout en protégeant leur stabilité financière.

## LE PLAIDOYER EN ACTION

En 2024, Stefan Larass, président du Groupe de travail de la GRE, a représenté les PFLC devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI) de la Chambre des communes, soulignant les principaux défis tels que la hausse des coûts des intrants, la pénurie de main-d'œuvre et la nécessité d'améliorer les outils de gestion des risques de l'entreprise. Son témoignage a souligné l'importance d'aligner des programmes tels qu'Agri-stabilité et le Programme de paiements anticipés (PPA) sur les besoins des producteurs pour favoriser la résilience et la compétitivité.

En partageant des idées du monde réel et des solutions pratiques, l'engagement des PFLC en faveur d'un plaidoyer collaboratif et en veillant à ce que la voix du secteur soit communiquée a été renforcé. Cette comparution a constitué une plateforme cruciale pour faire avancer les priorités des producteurs et influencer les décisions politiques afin de soutenir la durabilité du secteur.

La contribution fournie par les PFLC lors de leur présentation au Comité de l'AGRI a été déterminante dans l'élaboration du rapport du comité, intitulé *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*. Ce rapport exhaustif soulignait une feuille de route stratégique pour les changements de politique du gouvernement nécessaires pour assurer la durabilité à long terme du secteur de l'horticulture comestible et sauvegarder la sécurité alimentaire du Canada. Il est depuis devenu la pierre angulaire des plaidoyers des PFLC.

## OBTENIR DES RÉSULTATS POUR LE PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)

L'une des principales réalisations en 2024 a été le plaidoyer réussi des PFLC pour le maintien de l'augmentation de la limite sans intérêt de 350 000 \$ pour le Programme de paiements anticipés (PPA). Ce mécanisme de soutien crucial a fourni aux producteurs un allègement de trésorerie essentiel pour gérer l'augmentation des coûts opérationnels. Les PFLC ont collaboré avec des partenaires de l'industrie pour souligner la nécessité de maintenir cette limite au-delà de l'année de programmation 2023. Les PFLC, en collaboration avec les principaux intervenants, ont envoyé une lettre à la vice-première ministre Chrystia Freeland et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Lawrence MacAulay, soulignant le rôle crucial du PPA dans l'atténuation des risques financiers pour les producteurs et garantissant qu'ils peuvent investir en toute confiance dans la production future.

## FAIRE PROGRESSER LES MODÈLES D'ASSURANCE BASÉS SUR LES REVENUS

En collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Gallagher Re, les PFLC ont participé à des consultations et des ateliers étudiant des alternatives au programme Agri-stabilité. L'accent a été mis sur l'élaboration de modèles d'assurance basés sur les revenus et adaptés aux besoins spécifiques des producteurs horticoles. Cette étude de faisabilité constituait une étape cruciale dans la modernisation des cadres de la GRE, en veillant à ce qu'ils prennent en compte de manière adéquate les risques financiers propres au secteur. L'implication proactive des PFLC a permis de s'assurer que les inquiétudes des producteurs étaient au cœur de l'élaboration de nouvelles solutions de gestion des risques.

# REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC demeurent inébranlables dans leur engagement à renforcer les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) en 2025. Les principales priorités consistent à faire progresser les modèles d'assurance-revenu, à préconiser un soutien en cas de catastrophe adapté aux besoins spécifiques des producteurs horticoles et à veiller à ce que l'intégration des meilleures pratiques de gestions environnementales (MPG) dans les programmes de la GRE s'aligne sur les réalités opérationnelles.

Au cours de l'année à venir, les PFLC organiseront plusieurs réunions avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le groupe de travail de GRE afin d'étudier la faisabilité de modèles d'assurance revenu pour l'ensemble des entreprises agricoles. En plus, les PFLC étudieront les moyens de rendre les programmes de GRE plus accessibles et plus pertinents pour les producteurs en serre, en tenant compte des défis uniques auxquels ils sont confrontés. Grâce à la planification stratégique et à la collaboration avec les parties prenantes de l'industrie, les PFLC visent à fournir un filet de sécurité solide qui favorise la résilience, l'innovation et la confiance des producteurs canadiens dans un contexte d'incertitudes continues.

## GROUPE DE TRAVAIL DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Le groupe de travail de gestion des risques de l'entreprise a joué un rôle essentiel en élaborant des politiques et en préconisant des programmes qui aident les producteurs à naviguer dans l'incertitude financière et à renforcer leur résilience face aux défis du climat et du marché.

Stefan Larrass

PRÉSIDENT

Mike Chromczak

VICE-PRÉSIDENT



« Les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont essentiels pour assurer la stabilité du secteur des fruits et légumes du Canada. Les efforts des PFLC en 2024 ont jeté les bases d'améliorations significatives, et nous continuerons à préconiser en faveur de programmes qui donnent aux producteurs les moyens de prospérer au milieu des défis. »

**STEFAN LARRASS**

PRÉSIDENT - GROUPE DE TRAVAIL DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

# LA PROTECTION DES CULTURES

Tout au long de 2024, le Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) est demeuré inébranlable, travaillant sans relâche pour défendre les intérêts des membres des PFLC en organisant des activités de lobbying, en participant à des événements et à des consultations, ainsi qu'en tenant des réunions percutantes avec des ministères clés, notamment le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada

ANNÉE CIVILE  
2024

**8 RÉUNIONS AVEC  
DES DÉPUTÉS/HAUTS  
FONCTIONNAIRES**

**55 RÉUNIONS AVEC LE  
GOUVERNEMENT**

**3 LETTRES**

**8 SOUMISSIONS AUX  
CONSULTATIONS**



« Le GCPC défend fermement les intérêts des producteurs de fruits et légumes du Canada et s'efforce de faire entendre leur voix sur les questions politiques essentielles et les besoins en matière de protection des cultures. »

**CHRIS DUYNELSHOFF**

PRÉSIDENT DU GCPC





## AUGMENTATION DES FONDS ALLOUÉS AU CLA ET À L'ARLA

En février 2024, le GCPC a organisé une journée de lobbying sur la Colline du Parlement et a rencontré des députés pour discuter du besoin urgent de soutenir l'accès des producteurs aux outils de protection des cultures en augmentant les ressources et en allouant des fonds de services votés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et au Centre de lutte antiparasitaire (CLA). Un événement similaire devrait être organisé à nouveau en 2025 et comprendra des réunions avec le CLA, l'ARLA, les associations industrielles, et les hauts fonctionnaires.

En plus des journées de lobbying, le GCPC a défendu les intérêts des producteurs par d'autres moyens, notamment lors de l'audit du Programme de pesticides à usage limité et du Programme de réduction des risques liés aux pesticides réalisé par AAC en juin 2024. Des demandes d'augmentation du financement de l'ARLA et du CLA ont également été communiquées au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire qui s'est déroulé au cours de l'été 2024. Enfin, le GCPC a été invité en octobre 2024 à donner son avis sur le plan d'action du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la gestion des pesticides. Le GCPC a réitéré ses appels à l'action en faveur de l'engagement des producteurs sur les questions liées à la réglementation des produits antiparasitaires.

## ATELIER SUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'USAGES LIMITÉS

Dans le cadre d'une nouvelle collaboration, les PFLC, la Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association (OFVGA) et le CLA ont organisé le 22e atelier national annuel d'établissement des priorités en matière de lutte antiparasitaire à Gatineau (Québec) les 19 et 20 mars 2024. En plus d'identifier les priorités nationales en matière de protection des cultures, cet événement a permis à l'industrie, au gouvernement et aux scientifiques du

Canada et de l'étranger de s'unir autour d'un objectif commun, à savoir l'identification de solutions nouvelles et novatrices pour lutter contre les ravageurs des cultures. Le personnel des PFLC et les membres du GCPC ont également pu participer à des discussions similaires en assistant au Sommet mondial sur les usages mineurs et à l'IR-4 Food Use Workshop qui ont eu lieu respectivement à Madrid (Espagne) et à Milwaukee (É.-U.).

## INITIATIVE DE TRANSFORMATION DE L'ARLA

Grâce à la mobilisation des PFLC, 32,3 millions de dollars supplémentaires ont été alloués dans le budget 2024 pour soutenir l'initiative de transformation de l'ARLA au cours des deux prochaines années, ce qui inclut la poursuite des efforts pour moderniser les pratiques commerciales de l'ARLA. Alors que l'ARLA continue d'intégrer les initiatives de transformation dans ses activités quotidiennes, les PFLC continueront d'appeler à des changements de politiques qui n'entraînent pas le travail des producteurs et qui fournissent des outils de protection des cultures efficaces et sûrs d'une manière efficiente.



Principaux domaines d'activité au cours de l'année civile 2024, qui sont toujours en cours :

	DESCRIPTION	MESURES PRISES
<b>Pratiques commerciales modernisées</b>	<b>Surveillance continue</b> - L'ARLA propose de prendre en compte les nouvelles informations de manière continue (par exemple, la littérature scientifique publiée, les données de surveillance de l'eau et d'autres décisions réglementaires) tout au long du cycle de vie réglementaire d'un pesticide.	En mars 2024, le GCPC a soumis une réponse à la Proposition de politique sur la surveillance continue des pesticides, PRO2024-01, de l'ARLA.  Les PFLC restent préoccupés par le fait que cette approche détournera des ressources des activités principales de l'ARLA et pourrait entraîner des retards dans l'homologation des pesticides à usage limité.
	<b>Effort proportionnel</b> - L'ARLA propose d'appliquer un processus de catégorisation pour sélectionner le niveau de surveillance et d'examen requis pour une matière active.	En avril 2024, les PFLC ont assisté à une préconsultation sur l'approche de l'ARLA et prévoient davantage de consultation sur ce sujet au début de l'année 2025.
<b>Collecte de données réelles</b>	<b>Surveillance de l'eau</b> - L'ARLA a lancé en 2022 un projet pilote de surveillance de l'eau d'une durée de deux ans afin de mieux éclairer les futures réévaluations des pesticides et les examens particuliers. Depuis lors, le programme a reçu un financement supplémentaire de deux ans dans le cadre du budget 2024.	En mai 2024, le GCPC a soumis une réponse à la consultation de l'ARLA sur un cadre pour les programmes de surveillance des pesticides dans l'eau au Canada.  Les PFLC se félicitent de la création d'un programme de surveillance de l'eau visant à mieux éclairer les évaluations de risques de l'ARLA et continuent à promouvoir le financement à long terme de ce programme par le biais des services votés.
	<b>Informations sur l'utilisation des pesticides</b> - L'ARLA propose de recueillir des informations sur l'utilisation des pesticides afin d'éclairer l'évaluation des risques et de la valeur des pesticides.	La consultation sur le projet d'un cadre d'information sur l'utilisation des pesticides est prévue pour l'hiver 2025.  Au cours de l'hiver 2023 et du printemps 2024, les membres des PFLC ont participé à un projet pilote visant à recueillir des informations sur l'utilisation des pesticides en fonction des produits. Les faibles taux de réponse n'ont malheureusement pas permis d'obtenir des statistiques significatives et renforcent les recommandations des PFLC en faveur d'une consultation précoce et d'une transparence accrue.
<b>Modifications du Règlement sur les produits antiparasitaires (RPA)</b>	<b>Modifications de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)</b> - L'ARLA propose des modifications aux règlements afin d'atteindre les objectifs de transformation liés à l'amélioration de la transparence.	En août 2024, le GCPC a soumis une réponse dans la Gazette du Canada, partie I, volume 158, numéro 24.  Les PFLC restent d'avis que la majorité des changements proposés ne sont pas nécessaires étant donné que l'ARLA a déjà l'autorité et/ou que ces derniers créent un précédent négatif pour de futures politiques basées sur la science concernant les produits antiparasitaires.
<b>Recouvrement des coûts</b>	<b>Mise à jour des droits à payer sur les produits antiparasitaires</b> : Afin de récupérer les coûts associés aux activités liées aux réévaluations/examens spéciaux ou à la surveillance de la conformité, l'ARLA propose d'augmenter les droits annuels pour les produits antiparasitaires homologués.	En mars 2024, le GCPC a répondu à la consultation de l'ARLA sur une proposition de mise à jour des frais pour les produits antiparasitaires. Au cours de l'hiver 2024/2025, le GCPC a présenté des commentaires sur le Règlement proposé, qui a été publié dans la partie 1 de la Gazette du Canada, volume 158, numéro 51.  Les PFLC restent préoccupés par le fait que la structure tarifaire proposée aura une incidence sur le nombre de produits à usage limité enregistrés au Canada en dissuadant les entreprises de mener des activités au Canada ou en réduisant le capital disponible pour les budgets alloués à la recherche et au développement.

Bien que de nombreuses initiatives soient encore en cours de développement, des activités liées à l'amélioration de la transparence (par exemple, la notification au public des limites maximales de résidus [LMR] mises à jour ou modifiées et les résumés en langage clair des décisions réglementaires) ont été mises en œuvre.



## LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)

En 2024, le GCPC s'est engagé auprès du Secrétariat de l'accès aux marchés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre des modifications proposées aux LMR dans l'Union européenne et au Japon. Chris Duveylshoff, président du GCPC, a assisté à la réunion du groupe de travail technique trilatéral nord-américain sur les pesticides, qui s'est tenue à Mexico les 16 et 17 octobre, au sujet de la consultation et de l'harmonisation à l'échelle internationale. Bien que les autorités de réglementation nord-américaines aient indiqué qu'elles restaient intéressées par une plus grande collaboration, les politiques nationales ainsi que les litiges au Canada, aux États-Unis et au Mexique rendent plus difficiles les progrès en matière d'alignement.

## PROGRAMME D'EXTENSION DU PROFIL D'EMPLOI POUR LES USAGES LIMITÉS DEMANDÉS PAR LES UTILISATEURS

Les PFLC ont rencontré l'ARLA à l'hiver 2023 et au printemps 2024 pour discuter des retards persistants concernant les extensions du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs qui nécessitent une nouvelle catégorie d'utilisation. À la suite de cette réunion, l'ARLA s'est engagée à publier des projets de décisions d'homologation pour 8 produits et a largement respecté son calendrier. Les décisions d'homologation pour Ventigra, Timorex Gold et Closer sont prévues pour l'hiver et le printemps 2025.

## DÉCISIONS D'EXAMEN SPÉCIAL ET DE RÉÉVALUATION

L'année civile 2024 a été calme, puisque de nombreuses décisions définitives ou proposées ont été reportées à 2025 et 2026. Alors que la majorité des décisions publiées étaient favorables, l'ARLA a proposé d'annuler l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation avant plantation et la fumigation du sol.



### DÉCISIONS FINALES PUBLIÉES (ANNÉE CIVILE 2024)

	MATIÈRE ACTIVE	NOM COMMERCIAL	DÉCISION FINALE
<b>Examen cyclique</b>	Bacillus subtilis	SERENADE, TAEGRO	Acceptable pour une utilisation continue avec des mesures d'atténuation (RVD2024-02, publiée en janvier 2024).
	Quinalofop-p-éthyl	ASSURE II, YUMA	Acceptable pour une utilisation continue avec des mesures d'atténuation (RVD2024-03, publiée en février 2024).
	Tebuconazole	FOLICUR	Acceptable pour une utilisation continue avec des mesures d'atténuation (RVD2024-09, publiée en novembre 2024).
<b>Examen spécial</b>	Fosétyl-aluminium	ALIETTE	Acceptable pour une utilisation continue avec des mesures d'atténuation (SRD2024-02, publiée en août 2024).

PROJETS DE DÉCISION DE RÉÉVALUATION PUBLIÉS (ANNÉE CIVILE 2024)			
	MATIÈRE ACTIVE	NOM COMMERCIAL	PROJET DE DÉCISION
<b>Examen cyclique</b>	Foramsulfuron	TRIBUTE SOLO, OPTION	Projet de décision : Acceptable avec mesures d'atténuation des risques (PRVD2024-04).
	Bromure de méthyle	TERR-O-GAS	L'ARLA propose d'annuler l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation avant plantation et la fumigation du sol (PRVD2024-03).  <b>Cultures concernées :</b> Tomates et plante d'ornement  Le bromure de méthyle peut encore être utilisé pour le traitement en quarantaine et le traitement préalable à l'expédition.
	S-métolachlore et énantiomère R	DUAL MAGNUM	Acceptable pour une utilisation continue avec des mesures d'atténuation (PRVD2024-01).
<b>Examen spécial</b>	Bromure de méthyle	TERR-O-GAS	L'ARLA propose de poursuivre l'utilisation du bromure de méthyle pour le traitement en quarantaine et le traitement préalable à l'expédition (PSRD2024-01).
	Pydiflumétofène	POSTERITY	Projet de décision : Acceptable avec mesures d'atténuation des risques (PSRD2024-03).

L'année 2025 devrait être plus active, avec des décisions finales très attendues pour l'abamectine, l'atrazine et le chlorothalonil. Des projets de décision sont également prévus pour 17 matières actives, dont le dicamba, le MCPA, la clothianidine (en général), le thiaméthoxame (en général) et le novaluron.

DÉCISIONS D'EXAMEN SPÉCIAL ET DE RÉÉVALUATION À VENIR (ANNÉE CIVILE 2025)			
<b>Examen spécial</b>	Décisions d'examen spécial à venir	Projet	Dicamba (janvier 2025) Novaluron (avril-juin 2025) Chlorprophame (CIPC) (octobre - décembre 2025)
		Finale	Chlorothalonil (mars 2025)
<b>Examen cyclique</b>	Décisions d'examen spécial à venir	Projet	Clothianidine (général) (juillet - septembre 2025) Acides gras (janvier 2025) Famoxodone (février 2025) Fénamidone (avril-juin 2025) Acide ferrique sodique éthylènediaminétracétique (avril - juin 2025) Gibbérellines (avril - juillet 2025) Mecoprop (octobre-décembre 2025) Nonylphénoxyéthoxyéthanol (mars 2025) Bicarbonate de potassium (février 2025) Dioxyde de silicium (août 2024 - différé) Spinetoram (juillet - septembre 2025) Spinosad (juillet - septembre 2025) Streptomyces lydicus souche WYEC 108 (décembre 2025) Soufre (mars 2025) Thiaméthoxame (général) (mars 2025)
		Finale	Abamectine (avril - juin 2025) Atrazine (juillet - septembre 2025)

**REMARQUE :** dans le cadre de la nouvelle approche des PFLC, les tableaux détaillés des prochaines décisions de réévaluation et d'examen spécial ne seront plus fournis dans le rapport annuel. Au lieu de cela, des copies électroniques seront fournies aux membres des PFLC.

# REGARD VERS L'AVENIR

Les producteurs continuent de faire face à des défis sur le terrain en raison de l'apparition de nouveaux parasites, d'un climat imprévisible, de la gestion de la résistance, des décisions de réévaluation et d'examen spécial, et d'un fossé technologique croissant. Ces facteurs se sont combinés pour créer une demande sans précédent pour le programme d'homologation des utilisations dans les situations d'urgence, soulignant le besoin urgent d'un soutien gouvernemental pour garantir que les producteurs aient accès aux outils de protection des cultures qui sont essentiels au maintien d'une industrie durable et compétitive. À court terme, ces pressions devraient se poursuivre, mais les récents appels à l'action lancés dans le rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI) de la Chambre des communes, intitulé *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*, et le plan d'action du Groupe de travail FPT sur la gestion des pesticides sont des développements prometteurs qui démontrent une compréhension du fait que tous les gouvernements doivent collaborer pour soutenir les producteurs et répondre à leurs besoins en matière d'outils de protection des cultures plus nombreux et plus diversifiés. Au cours de l'année à venir, le GCPC continuera à demander des comptes au gouvernement sur ces recommandations et se réjouit de pouvoir tirer parti de ses efforts passés grâce à la nouvelle approche des PFLC.

## LE GROUPE CONSULTATIF SUR LA PROTECTION DES CULTURES

Le Groupe consultatif sur la protection des cultures a fourni des orientations indispensables pour garantir l'accès à des outils efficaces de lutte contre les parasites, tout en favorisant la prise de décision fondée sur la science et le développement durable.

Chris Duyvelshoff

PRÉSIDENT

Dre. Tracy Shinnars-Carnelley

VICE-

PRÉSIDENTE



# ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



## UN PLAIDOYER DE PREMIER PLAN POUR L'AGRICULTURE DURABLE

En 2024, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont abordé les défis environnementaux urgents auxquels est confronté le secteur des fruits et légumes du Canada. Préconiser des exemptions de taxes carbone et des politiques responsables en matière de plastique étaient des priorités pour le Groupe de travail sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique. En défendant des politiques pratiques et équitables et en encourageant la collaboration entre diverses parties prenantes, les PFLC ont renforcé les fondements d'un avenir résilient et durable pour l'agriculture canadienne.

## PROJET DE LOI C- 234

À la fin de 2023, le Sénat a modifié le projet de loi C-234, *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, afin d'exclure le chauffage et la climatisation agricoles des exemptions relatives à la tarification du carbone, vidant ainsi de sa substance la pertinence du projet de loi pour les producteurs de fruits et légumes. En réponse, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont mené une campagne ciblée et percutante pour rétablir les dispositions initiales de cette loi cruciale. Le projet de loi C-234 vise à exempter les entreprises agricoles essentielles, y compris le chauffage et la climatisation des serres, de la tarification du carbone - des politiques essentielles pour permettre une culture agricole efficace tout au long de l'année. Le projet de loi reconnaît également le rôle du CO<sub>2</sub> en tant qu'intrant pour la croissance des plantes, une pierre angulaire des opérations de serres durables.

Le projet de loi C-234 soutiendrait la sécurité alimentaire nationale, les communautés rurales, les pratiques durables aux entreprises agricoles et les investissements en capital.

Grâce à un engagement stratégique auprès des Députés et des Sénateurs, les PFLC ont attiré l'attention sur le fardeau disproportionné que la tarification du carbone impose sur les producteurs, dont beaucoup sont déjà engagés dans des

pratiques durables. En s'appuyant sur des données détaillées, des exemples concrets et des témoignages de producteurs, les PFLC ont préconisé des politiques climatiques qui concilient la responsabilité environnementale et la viabilité économique.

## FÉVRIER 2024 JOURNÉE DE PLAIDOYER

Un moment clé de cette campagne a été la journée de plaidoyer des PFLC en février 2024, qui a rassemblé des producteurs, des représentants de l'industrie et des décideurs pour un dialogue direct. Au cours de 42 réunions ciblées, les membres des PFLC ont souligné l'urgence d'adopter le projet de loi C-234 dans sa forme originale, en illustrant comment les dispositions du projet de loi auraient un impact direct sur l'abordabilité et la durabilité des aliments. L'événement a mis en évidence l'unité du secteur et son engagement à préconiser des politiques climatiques pratiques et équitables.

## DONNER DU POUVOIR AUX VOIX DES MEMBRES

Pour amplifier leurs efforts de plaidoyer, les PFLC ont activement soutenu la campagne « Show Your Receipts » de l'Agriculture Carbon Alliance, mobilisant les membres pour qu'ils documentent et partagent le lourd fardeau financier que la tarification du carbone impose à leurs opérations. En tant que membre de l'Alliance, les PFLC ont contribué à unir les producteurs dans un appel puissant en faveur de politiques climatiques équitables et pratiques.

## IMPACT DU PLAIDOYER ET PROCHAINES ÉTAPES

Les efforts de plaidoyer des PFLC ont efficacement mis en évidence les réalités économiques auxquelles les producteurs sont confrontés dans le cadre de la tarification du carbone. Un résultat important de ces efforts a été la recommandation du Comité de l'AGRI d'adopter le projet de loi C-234 dans le cadre de son rapport, *Un appel à l'action : comment le gouvernement et l'industrie peuvent lutter contre la volatilité des prix des aliments*. Cette recommandation souligne l'importance des exemptions ciblées pour soutenir les entreprises agricoles des producteurs tout en maintenant l'abordabilité et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Bien que le projet de loi C-234 n'aille pas plus loin, les PFLC demeurent inébranlables dans leur engagement à obtenir des exemptions de la taxe carbone et ont fait des progrès considérables pour aider les parlementaires à comprendre le besoin crucial de ces mesures.

## CONVOCATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA RÉGLEMENTATION DES PLASTIQUES

La résolution des complexités réglementaires de l'Avis de planification de la prévention de la pollution (P2) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour les plastiques était une autre priorité pour les PFLC et le Groupe de travail sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique en 2024.

Reconnaissant l'impact significatif sur les producteurs, les PFLC ont consolidé leur rôle de coordinateur central, organisant des consultations ciblées pour réunir les producteurs, les décideurs et les parties prenantes de l'industrie. Les PFLC ont facilité les discussions directes entre les producteurs et les représentants de l'ECCC, en veillant à ce que les réalités opérationnelles soient prises en compte lors de l'élaboration des réglementations.

Les PFLC ont préconisé des échéanciers flexibles et des alternatives rentables pour aider les producteurs à passer à des emballages durables.

Ces consultations ont fourni aux producteurs une plateforme pour influencer les politiques réglementaires, en veillant à ce que les objectifs environnementaux soient équilibrés avec les considérations pratiques de mise en œuvre.



« La durabilité doit englober plus que des objectifs environnementaux - elle requiert un équilibre entre les piliers économiques, sociaux et environnementaux pour véritablement soutenir l'avenir de l'agriculture. Les producteurs ont toujours été des chefs de file en matière de pratiques durables, et les PFLC sont fiers de réunir les producteurs, les décideurs et les parties prenantes pour faire avancer des solutions holistiques et percutantes en vue d'un avenir agricole résilient. »

**GORDON STOCK**

PRÉSIDENT (PAR INTÉRIM) DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

# REGARD VERS L'AVENIR

En 2025, les PFLC s'appuieront sur les réalisations de l'année écoulée en préconisant la mise en œuvre de politiques pratiques en matière de carbone, en soutenant l'innovation dans le domaine de la production agricole durable et en continuant à représenter les producteurs dans les discussions sur les réglementations environnementales. Ces efforts sont cruciaux pour garantir une approche équilibrée de la gestion environnementale et de la durabilité économique pour les producteurs de fruits et légumes du Canada.

## GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe de travail sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique a joué un rôle essentiel en préconisant des politiques qui soutiennent les pratiques durables tout en équilibrant les réalités économiques auxquelles sont confrontés les producteurs.

---

Gordon Stock

PRÉSIDENT PAR  
INTÉRIM



# NORMES DE L'INDUSTRIE ET SALUBRITÉ DES ALIMENTS



Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont poursuivi leur travail proactif en 2024 pour améliorer les normes de l'industrie et renforcer les cadres de salubrité des aliments. En collaborant avec le gouvernement, les partenaires de l'industrie et les parties prenantes, les PFLC ont joué un rôle essentiel en veillant à ce que les producteurs canadiens demeurent compétitifs sur les marchés mondiaux tout en répondant à l'évolution des exigences des consommateurs et des organismes de réglementation.

## PROMOUVOIR LES NORMES DE SALUBRITÉ DES ALIMENTS

En 2024, les PFLC ont participé activement aux consultations sur la mise en œuvre de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC)*, en veillant à ce que les préoccupations des producteurs concernant les fardeaux inutiles soient entendues et prises en compte. En fournissant des commentaires réfléchis sur les projets de mises à jour, les PFLC ont souligné la nécessité de maintenir des normes de salubrité des aliments solides sans augmenter les coûts de manière disproportionnée pour les producteurs. Les PFLC restent déterminés à promouvoir des améliorations réglementaires propres aux denrées périssables, notamment en améliorant la transparence de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et en mettant en œuvre les nouvelles exigences de manière pratique et favorable aux producteurs.

## PROGRAMME DE CERTIFICATION CANADAGAP ET PRATIQUES ÉMERGENTES

Les PFLC continuent de défendre le programme CanadaGAP en tant que pierre angulaire de la salubrité des aliments pour le secteur des fruits et légumes. En 2024, les PFLC ont soutenu CanAgPlus dans l'élargissement du programme afin d'inclure la certification des cultures agricoles émergentes et des méthodes de production innovantes, telles que les techniques avancées en serre. Ces efforts permettent aux producteurs qui adoptent de nouvelles technologies de demeurer conformes aux normes rigoureuses de salubrité des aliments tout en s'adaptant à l'évolution des attentes des acheteurs nationaux et internationaux. En soutenant CanAgPlus dans l'élargissement de la portée du programme CanadaGAP, les PFLC aident les producteurs à disposer de nouveaux marchés, à renforcer la confiance des acheteurs et à favoriser l'innovation dans l'ensemble du secteur.

## S'Y RETROUVER DANS LES MISES À JOUR DU PROGRAMME GFSI

En plus de leur travail dans le cadre du programme CanadaGAP, les PFLC ont aidé les producteurs à s'adapter aux mises à jour des programmes de la Global Food Safety Initiative (GFSI). Ces changements ont introduit de nouvelles exigences en matière de conformité, changements qui ont une incidence particulière sur les producteurs de cultures novatrices ou émergentes. Les PFLC ont fourni des conseils pour aider les membres à respecter ces normes tout en veillant à ce qu'ils puissent rester concurrentiels sur le marché.

## PROMOUVOIR DES OPTIONS DE CERTIFICATION FLEXIBLES

Conscients que la certification GFSI peut poser des problèmes pour certains marchés, les PFLC ont appelé à une plus grande acceptation des autres options de certification. Cette initiative vise à créer un environnement de marché plus équitable, permettant aux producteurs de demeurer concurrentiels tout en répondant aux diverses exigences des acheteurs et en garantissant l'accessibilité pour tous.

## RÉVISION DES NORMES DE CATÉGORIE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Les PFLC ont poursuivi leur travail de révision des normes de catégorie des fruits et légumes frais (FLF) en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les partenaires de l'industrie. Ces efforts visent à moderniser les normes de catégorie, en veillant à ce qu'elles s'alignent sur les pratiques de production actuelles et qu'elles répondent à l'évolution des demandes du marché. En plus de la révision



des catégories en cours, l'ACIA a proposé un changement d'approche dans la gestion et la mise en œuvre des normes de catégorie, signalant des changements potentiels dans la manière dont elles sont régies et appliquées dans l'ensemble de l'industrie.

Dans le cadre de ces travaux, la Fresh Produce Alliance (une initiative de collaboration menée par les Producteurs de fruits et légumes du Canada [PFLC], l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes [ACDFL] et la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes [DRC]) a approuvé une proposition (option 1) visant à conserver les catégories de FLF dans le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), mais à transférer la propriété du document connexe incorporé par renvoi à un organisme de l'industrie, tel que la DRC. Ce changement favoriserait une plus grande implication de l'industrie dans le maintien de normes de catégorie pratiques et pertinentes.

Bien que des progrès aient été réalisés, le processus a connu des retards, notamment en ce qui concerne les mises à jour des catégories de fruits frais et d'autres produits critiques. Les PFLC continuent de promouvoir la clarté, l'équité et la rapidité de ces révisions afin de s'assurer que les normes mises à jour apportent des avantages tangibles aux producteurs et soutiennent une qualité constante tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour l'avenir, les PFLC restent déterminés à accélérer l'achèvement et la mise en œuvre de ces mises à jour essentielles.

## MARCHÉS TÉMOINS : FAVORISER L'INNOVATION ET L'ACCÈS AU MARCHÉ

Les marchés témoins sont essentiels pour encourager l'innovation et s'aligner sur l'évolution des demandes des consommateurs. Ils permettent de tester de nouvelles variétés, de nouveaux emballages et de nouvelles technologies, ce qui aide les producteurs à affiner leurs offres, à résoudre les problèmes réglementaires potentiels et à réduire les risques avant la commercialisation à grande échelle.

En 2024, les PFLC ont accordé la priorité à la suspension par l'ACIA des autorisations d'essai de mise en marché (EMM) afin de souligner leur importance pour favoriser l'adaptabilité et la compétitivité au sein du secteur. En l'absence d'EMM ou d'une solution de rechange viable, l'industrie est confrontée à des obstacles en matière d'innovation et de réactivité du marché. Les PFLC continuent d'exhorter l'ACIA à rétablir les EMM ou à mettre en œuvre un mécanisme de remplacement afin de garantir la croissance du secteur des fruits et légumes et sa capacité à répondre à l'évolution des demandes du marché.

# REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC continueront à se concentrer sur la défense de normes pratiques et avant-gardistes relatives à la salubrité des aliments et à l'industrie. Parmi nos priorités, citons la promotion de la transparence et de la réactivité dans les activités de l'ACIA, le soutien à la formation des producteurs sur les nouvelles exigences réglementaires et la poursuite du soutien aux méthodes de production novatrices qui répondent à l'évolution des demandes du marché. L'engagement des PFLC dans le domaine des normes de l'industrie et de la salubrité des aliments souligne notre volonté de soutenir les producteurs et de favoriser la confiance des parties tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de l'entreprise agricole à la consommation.

## NORMES DE L'INDUSTRIE ET DE LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Le Groupe de travail sur les normes de l'industrie et la salubrité des aliments a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de stratégies et a fait preuve d'initiative pour relever les principaux défis en matière de salubrité des aliments et de normes industrielles.

Jody Mott

PRÉSIDENTE

Sarah Marshall

VICE-PRÉSIDENTE

« Le travail que nous avons accompli cette année pour renforcer la salubrité des aliments et améliorer les normes de l'industrie témoigne de la résilience et de la capacité d'adaptation des producteurs canadiens. Les efforts des PFLC nous permettent de rester à la fine pointe de l'excellence mondiale en matière de production de fruits et légumes. »

**JODY MOTT**

PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES DE L'INDUSTRIE ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS



# MAIN-D'ŒUVRE

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont fait d'importants progrès en 2024 pour relever les défis complexes auxquels le secteur est confronté en matière de main-d'œuvre. Reconnaisant le rôle essentiel d'une main-d'œuvre efficace et durable, les PFLC ont entrepris une série d'initiatives ciblées pour soutenir les producteurs, influencer les politiques et maintenir la stabilité à long terme du secteur des fruits et légumes.

## PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET)

En 2024, les PFLC se sont activement engagés auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et d'autres parties prenantes pour s'assurer que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) continuent de répondre aux besoins uniques du secteur des fruits et légumes. Même si les changements proposés par le gouvernement pour le PTET visaient principalement les secteurs non agricoles, les PFLC ont demandé des garanties afin que le secteur agricole reste exempté de ces mesures, soulignant l'importance cruciale d'un accès ininterrompu à la main-d'œuvre saisonnière.



En collaboration avec des partenaires du secteur, les PFLC ont rencontré des fonctionnaires, notamment des représentants du cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, afin de rappeler le rôle essentiel du PTAS en tant que programme indépendant conçu pour le secteur de l'agriculture. Ces discussions ont renforcé l'engagement du gouvernement à exclure l'agriculture de tout changement radical, afin que les producteurs puissent maintenir l'accès à une main-d'œuvre fiable sans avoir à faire face à des charges réglementaires supplémentaires.

L'engagement proactif des PFLC a souligné l'importance de répondre aux besoins en main-d'œuvre du secteur et a mis en évidence l'approche collaborative du secteur et du gouvernement dans le soutien des priorités agricoles.

## MAIN-D'ŒUVRE : FAIRE FACE AUX PRINCIPAUX DÉFIS ET ÉLABORER DES POLITIQUES

Les PFLC ont joué un rôle de premier plan dans la résolution des problèmes majeurs de main-d'œuvre en élaborant des réponses coordonnées dans le cadre des consultations et des livres blancs d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) sur le nouveau volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour le secteur de la transformation du poisson et des



aliments. Ces réponses, élaborées en collaboration avec les membres du Groupe de travail sur la main-d'œuvre des PFLC et les partenaires de l'industrie, ont permis de faire entendre la voix du secteur lors de l'élaboration des politiques qui ont une incidence à la fois sur les producteurs et sur les travailleurs.

Deux livres blancs ont été élaborés cette année. Ils portaient sur le logement des travailleurs et le champ d'application professionnel. La réponse des PFLC à la première consultation a mis en évidence la nécessité d'établir des normes de logement pratiques et équitables qui concilient le bien-être des travailleurs et les réalités opérationnelles des producteurs. La deuxième réponse mettait l'accent sur la flexibilité des rôles professionnels afin de refléter la nature diverse et évolutive du travail agricole.

Au total, six livres blancs seront élaborés dans le cadre du processus de consultation d'EDSC.

Ces livres blancs contribueront à orienter l'approche d'EDSC en ce qui concerne le nouveau volet du PTET, tout en tenant compte des besoins particuliers du secteur agricole. Grâce à ces efforts, les PFLC soulignent leur engagement en faveur d'un cadre de travail équitable et efficace pour les producteurs et les travailleurs.

## **FAIRE FACE À LA NOUVELLE LÉGISLATION SUR LA MAIN- D'ŒUVRE**

Le projet de loi S-211, *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, promulgué fin 2023, a introduit de nouvelles exigences importantes pour les entreprises en 2024. Les PFLC ont travaillé en étroite collaboration avec des partenaires, dont l'Association



canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), afin d'évaluer les répercussions de la législation sur les producteurs. Les efforts de défense des intérêts se sont concentrés sur la clarification des exigences en matière de rapports et sur la réduction des charges administratives excessives pesant sur le secteur afin d'assurer la conformité sans compromettre la compétitivité.

De plus, les PFLC se sont joints à d'autres organisations agricoles pour répondre aux préoccupations liées à la taxe sur les logements sous-utilisés. Bien que certains producteurs soient exemptés de la taxe, ils sont toujours tenus de remplir des déclarations pour justifier leur exemption. Cette exigence représente une charge administrative inutile. Les PFLC ont appelé à des changements législatifs afin d'éliminer cette obligation de déclaration redondante pour les producteurs exemptés. Cet effort, appuyé par une lettre commune adressée aux principaux décideurs politiques, reflète l'engagement des PFLC à réduire la paperasse administrative inutile et à garantir un traitement équitable à tous les producteurs.

## **PARTICIPER À LA RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DU PTAS EN 2024**

Les PFLC ont participé à la réunion annuelle d'évaluation du PTAS 2024 à la Barbade et ont activement contribué aux discussions sur les propositions politiques et opérationnelles critiques ayant une incidence sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires. La réunion a permis d'aborder des questions essentielles telles que les modifications de contrats et la sécurité sur le lieu de travail, renforçant ainsi l'engagement des PFLC à garantir des normes de travail équitables et efficaces tant pour les producteurs que pour les travailleurs.

## **POSER LES BASES D'UNE STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE**

Pour remédier aux pénuries persistantes de main-d'œuvre, les PFLC ont collaboré activement avec le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) pour élaborer une stratégie nationale pour la main-d'œuvre agricole. Cette initiative, qui implique une large consultation et participation des parties prenantes dans l'ensemble du secteur agricole, vise à apporter des solutions à long terme en encourageant la collaboration et en garantissant une offre constante de travailleurs qualifiés et non qualifiés. Le leadership des PFLC et leur partenariat avec le CCRHA soulignent leur engagement à soutenir à la fois les producteurs et les travailleurs afin d'assurer un avenir agricole résilient pour le Canada.

# REGARD VERS L'AVENIR

En 2025, les PFLC continueront à consolider leur rôle de rassembleur en réunissant les décideurs politiques, les leaders du secteur et les producteurs afin de relever collectivement les défis liés à la main-d'œuvre. Parmi les initiatives prévues, citons l'avancement des discussions sur les normes de logement, l'amélioration de l'efficacité des programmes de travail et des efforts pour garantir que la voix du secteur sera entendue dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales en matière de main-d'œuvre.

Les PFLC continueront de collaborer avec EDSC dans le cadre de leur consultation sur le nouveau volet du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour la transformation du poisson et des aliments. Nous veillerons à ce que les résultats de ces consultations débouchent sur des politiques qui soutiennent le caractère durable et concurrentiel du secteur des fruits et légumes. Les prochains livres blancs élaborés dans le cadre de cette consultation porteront notamment sur les sujets suivants :

- Permis de travail propre à un volet particulier
- Transport
- Salaires et retenues
- Prestations de soins de santé

Les réalisations de cette année ont jeté des bases solides pour continuer à soutenir les producteurs canadiens et à favoriser une main-d'œuvre prospère. En s'appuyant sur cette nouvelle approche, les PFLC s'engagent à définir des objectifs clairs et à proposer des solutions efficaces en matière de main-d'œuvre afin de garantir la réussite des producteurs.



## GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Le Groupe de travail sur la main-d'œuvre a joué un rôle central dans la recherche de solutions aux problèmes de main-d'œuvre, en préconisant des politiques qui garantissent aux producteurs l'accès à une main-d'œuvre stable et qualifiée.

Beth Connery	PRÉSIDENTE
Fernando Borja	CO-VICE-PRÉSIDENT
Ken Forth	CO-VICE-PRÉSIDENT
Veronica Moreno	CO-VICE-PRÉSIDENTE

« Cette année, nos efforts de défense des intérêts reflètent l'engagement inébranlable des PFLC à relever les défis auxquels les producteurs sont confrontés en matière de main-d'œuvre. En restant proactifs et unis, nous continuerons à protéger la main-d'œuvre essentielle à la durabilité du secteur des fruits et légumes au Canada. »

**BETH CONNERY**

PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

# COMMERCE ET MISE EN MARCHÉ

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont donné la priorité à des enjeux clés en matière de commerce et de mise en marché en 2024, en militant pour des politiques équitables, en garantissant des protections financières et en relevant des défis critiques sur les marchés nationaux et internationaux. Ces efforts ont permis de soutenir la durabilité et la compétitivité du secteur canadien des fruits et légumes.

## UNE VICTOIRE HISTORIQUE POUR LES PRODUCTEURS : LE PROJET DE LOI C-280 DEVIENT UNE LOI

Après près de 40 ans de travail acharné de la part des PFLC, des producteurs et des partenaires de l'industrie, la protection générale contre la faillite pour le secteur des fruits et légumes frais du Canada est devenue une réalité. Le projet de loi C-280, *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, a reçu la sanction royale le 12 décembre 2024.

Le projet de loi C-280 établit une fiducie réputée pour protéger les producteurs et les vendeurs des pertes financières causées par l'insolvabilité des acheteurs. Cette pièce législative novatrice garantit une protection équitable contre les faillites tout au long de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, et marque ainsi une transformation décisive pour le secteur.

Il est important de noter que l'adoption du projet de loi C-280 ouvre la voie à une collaboration renouvelée avec les États-Unis sur la *Perishable Agricultural Commodities Act* (Loi sur les denrées agricoles périssables), ou PACA, qui étend des protections semblables aux producteurs canadiens qui exportent vers les États-Unis. Cet alignement des lois renforce le commerce transfrontalier et cimente la stabilité financière du secteur canadien des fruits et légumes frais.

Cette réalisation renforce l'engagement des PFLC à préserver le bien-être financier des producteurs et l'avenir du secteur canadien des fruits et légumes.

## PROCHAINES ÉTAPES :

Bien que cette législation représente une étape cruciale, la réussite de sa mise en œuvre demeure essentielle. Les PFLC continueront de travailler sur la mise en œuvre avec leurs partenaires de l'industrie et de surveiller les progrès du gouvernement dans la finalisation des règlements nécessaires, y compris les dates de début des programmes, les processus de réclamation et les critères d'admissibilité. Les membres seront informés au fur et à mesure que des détails seront disponibles.



## COMPOSER AVEC LES RISQUES DANS LES POLITIQUES COMMERCIALES : PROJET DE LOI C-282

Les PFLC ont été proactifs dans le dossier du C-282, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères*, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre), qui proposait d'exclure la gestion de l'offre des futurs traités commerciaux.

Les PFLC ont souligné la nécessité pour les politiques commerciales agricoles de soutenir l'ouverture des marchés et le libre-échange et de fournir aux négociateurs canadiens les outils nécessaires pour obtenir des conditions d'échange qui servent notre intérêt national. Nous avons également mis en évidence le potentiel réel de mesures commerciales de rétorsion qui pourraient nuire aux exportateurs de fruits et légumes du Canada.

Les représentations effectuées dans ce dossier comprenaient des soumissions détaillées, un passage de George Gilvesy, ancien président des Ontario Greenhouse Vegetable Growers (OGVG), devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (AEFA), et des réunions avec des sénateurs et des membres du Parlement. Devant le comité sénatorial, M. Gilvesy a souligné la nécessité de maintenir une flexibilité dans les négociations commerciales.

La décision du premier ministre Trudeau de proroger le Parlement en janvier a eu pour conséquence que le projet de loi est mort au feuillement.

## RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES DES ÉTATS-UNIS

À la fin de l'année 2024, les menaces du président américain Donald Trump concernant l'imposition de tarifs douaniers sur les produits canadiens ont suscité une inquiétude généralisée quant à la stabilité du commerce nord-américain. Pour les producteurs de fruits et légumes canadiens, ces propos posaient de sérieuses questions sur l'accès au marché et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement intégrée qui soutient depuis longtemps les deux économies.

Alors que ces menaces devenaient de plus en plus probables, les PFLC ont travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada et les partenaires du secteur des deux côtés de la frontière pour s'assurer qu'un plan d'urgence solide était en place pour soutenir le secteur des fruits et légumes canadiens. Ces actions incluaient la recherche de commentaires de la part des membres des PFLC sur les tarifs douaniers de rétorsion, la participation des PFLC au Sommet économique Canada-États-Unis et la participation à des tables rondes du gouvernement afin de s'assurer que la voix du secteur soit entendue.

## DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PRODUCTEURS DANS LES CONSULTATIONS CONCERNANT L'ACEUM

Les PFLC ont participé activement aux consultations concernant l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Nous nous sommes concentrés sur des enjeux clés telles que l'accès au marché, l'alignement réglementaire et les dispositions relatives à l'emploi. Ces discussions ont souligné l'importance de traiter équitablement les producteurs canadiens sur les marchés américains et de réduire les barrières commerciales transfrontalières. En prévision du réexamen de l'ACEUM en 2026, les PFLC continueront de défendre la compétitivité et la durabilité du secteur canadien des fruits et légumes.



## CODE DE CONDUITE POUR LE SECTEUR DES PRODUITS D'ÉPICERIE :

Les PFLC ont fait partie intégrante de l'avancement réussi du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie, une étape importante dans la promotion de l'équité et de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais. Ce travail reflète notre engagement à collaborer et à défendre les intérêts des producteurs à travers le Canada.

Représentant des PFLC au sein du conseil d'administration par intérim du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie, Patrice Léger Bourgoïn a joué un rôle essentiel dans la réalisation d'une avancée majeure : l'obtention d'un engagement de la part de tous les principaux détaillants du secteur de l'alimentation. Cette réalisation historique jette les bases pour permettre à l'initiative de passer aux prochaines étapes critiques, consistant notamment à finaliser le code en tenant compte des besoins des parties prenantes, à mettre en place des lignes directrices et des mesures d'application solides, et à doter les producteurs des outils et soutiens nécessaires pour garantir un traitement équitable et la stabilité de leur entreprise. Les PFLC ont collaboré activement à la création du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie depuis sa conception et sont fiers de célébrer ce progrès tout en continuant à faire progresser l'initiative.

Les prochaines étapes comprennent la finalisation du code pour tenir compte des besoins des parties prenantes et la dynamique des marchés, la mise en place de lignes directrices et de mesures d'application robustes, et la fourniture aux producteurs des outils et soutiens nécessaires pour garantir un traitement équitable et la stabilité de leur entreprise. Ce résultat marque une victoire historique pour les producteurs et met en relief l'engagement ferme des PFLC en faveur d'un marché intérieur stable, transparent et équitable qui permet aux producteurs de prospérer.

## COMITÉ SUR LES EXEMPTIONS MINISTÉRIELLES DES PFLC

Les PFLC ont mis en place un comité ad hoc sur les exemptions ministérielles afin de relever les principaux défis auxquels sont confrontés les producteurs canadiens, notamment les pressions du marché et les incohérences dans les processus. En réunissant les parties prenantes de l'ensemble du secteur, le comité vise à générer des solutions qui améliorent l'équité, la compétitivité et la durabilité, renforçant ainsi l'engagement des PFLC à soutenir les producteurs et à garantir la résilience du secteur agricole.

« Les efforts des PFLC en 2024 ont démontré notre engagement à protéger les producteurs dans un environnement commercial de plus en plus complexe. En relevant les défis de front, nous avons jeté les bases d'un secteur plus résilient et plus concurrentiel. »

**JASON WHITCHER**

PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DU  
COMMERCE ET DE LA MISE EN MARCHÉ

# REGARD VERS L'AVENIR

En 2025, les PFLC feront fructifier leurs réussites en matière de commerce et de mise en marché en surveillant activement les changements potentiels dans les politiques commerciales américaines, y compris les discussions sur les tarifs douaniers, et en travaillant avec les parties prenantes pour soutenir l'accès au marché et la compétitivité des producteurs canadiens. L'organisation travaillera également à garantir des résultats équitables lors du processus de réexamen de l'ACEUM, en préconisant des politiques qui protègent les intérêts des producteurs canadiens. Au niveau national, les PFLC soutiendront la mise en œuvre du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie, une initiative essentielle pour promouvoir l'équité et la stabilité dans les pratiques touchant à la chaîne d'approvisionnement. Ces efforts soulignent l'engagement inébranlable des PFLC à garantir un avenir concurrentiel et durable aux producteurs de fruits et légumes du Canada sur les marchés nationaux et internationaux.

## GROUPE DE TRAVAIL DU COMMERCE ET DE LA MISE EN MARCHÉ

Le Groupe de travail du commerce et de la mise en marché a travaillé sans relâche pour renforcer la position du Canada sur les marchés mondiaux et veiller à ce que les producteurs demeurent concurrentiels tout en répondant aux préoccupations en matière de commerce et de tarifs douaniers..

Jason Witcher

PRÉSIDENT

Brian Gilroy

VICE-PRÉSIDENT



# BÂTIR DES PARTENARIATS, ELABORER DES SOLUTIONS



En 2024, les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont participé activement à d'importantes initiatives et des discussions qui ont rassemblé des producteurs, des parties prenantes de l'industrie, des représentants gouvernementaux et des partenaires internationaux afin de relever les défis cruciaux auxquels le secteur est confronté. Grâce à leur implication sur ces plateformes, les PFLC ont joué un rôle essentiel pour favoriser le dialogue, faire progresser les priorités du secteur et veiller à ce que les points de vue des producteurs canadiens soient prioritaires lors de la prise de décisions. Dans le cadre de sa nouvelle approche, les PFLC se préparent à jouer un rôle encore plus actif en tant que rassembleurs pouvant favoriser une collaboration productive pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents du secteur.

## COLLABORATION AVEC AAC

La participation continue des PFLC aux tables d'engagement sectoriel (TES) d'AAC permet un dialogue ciblé entre les représentants du gouvernement et le secteur des fruits et légumes sur une grande variété de sujets, notamment la réglementation agile, les demandes des consommateurs, les tendances du marché, le développement des compétences et la durabilité. Grâce à cette initiative, les PFLC se sont efforcés de faire progresser et de renforcer la compétitivité du secteur des fruits et légumes en fournissant des recommandations et des orientations stratégiques aux représentants du gouvernement. Par exemple, au printemps 2024, la TES - Horticulture a élaboré un plan stratégique pour relever les défis en matière de main-d'œuvre, de protection des cultures, de durabilité, d'adaptation aux changements climatiques, de recherche et d'innovation.

Outre les TES, les PFLC ont tissé des liens avec le sous-ministre Lawrence Hanson et d'autres membres d'AAC en participant au Comité consultatif sur la Stratégie pour une agriculture durable.



## CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GROUPES DE TRAVAIL.

En 2024, le conseil d'administration du Conseil canadien de la santé des végétaux (CCSV) a approuvé le plan stratégique 2024-2029 du Conseil, axé sur la surveillance phytosanitaire, la biosécurité et l'intervention en cas d'urgence. Le conseil d'administration et les Groupes de travail réunissent l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire pour discuter de la santé des plantes. Ces discussions jouent un rôle important dans le partage de renseignements et la lutte contre les nouveaux organismes nuisibles. Les PFLC sont représentés à la table du conseil d'administration du CCSV par Julie Paillat et sa suppléante, Christina Turi.

## ORGANISATION NORD-AMÉRICAINE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (NAPPO) - RÉUNION ANNUELLE, GROUPE D'EXPERTS SUR *TUTA ABSOLUTA*

Les PFLC ont participé à la 47<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée générale annuelle de la NAPPO, qui s'est tenue à Tucson, en Arizona. Des organismes gouvernementaux de réglementation et des chefs de file de l'industrie y ont discuté de la protection du commerce de végétaux en Amérique du Nord. Les principales séances ont présenté des mises à jour du scientifique en chef de la NAPPO, Javier Trujillo, et ont mis l'accent sur des solutions réglementaires trilatérales menées par l'industrie. La délégation canadienne, coprésidée par Steve Côté de l'ACIA et Andrew Morse de Flowers Canada Growers, a présenté le plan stratégique 2022-2026, qui porte sur les normes phytosanitaires, la lutte contre les organismes nuisibles et l'harmonisation de la réglementation. Le symposium de cette année a également exploré des solutions de rechange au bromure de méthyle et la mise en œuvre des normes NAPPO. En 2025, l'assemblée générale annuelle de la NAPPO aura lieu à Ottawa.

Le groupe d'experts de la NAPPO sur *Tuta absoluta* se prépare aux conséquences potentielles sur le commerce régional, avec un document de discussion et un plan de réponse en cours d'élaboration. Le Canada y est représenté entre autres par Mélanie Gauthier, de l'ACIA, et Julie Paillat, des PFLC.



## EXAMEN DES NORMES CANADIENNES SUR LA CULTURE BIOLOGIQUE

L'examen des Normes canadiennes sur la culture biologique (NCCB), effectué par la Fédération biologique du Canada, s'est poursuivi en 2024 avec le Groupe d'étude cultures sous structures et différents groupes de travail qui révisent actuellement la liste de propositions soumises aux NCCB concernant les principes de production biologique, les normes de gestion et les listes des substances permises. Julie Paillat, des PFLC, a participé aux réunions du Comité technique de l'agriculture biologique de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) afin de discuter des recommandations et de prendre des décisions qui seront soumises à une consultation publique au printemps 2025.

## ÉLEVER LES VOIX CANADIENNES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La participation des PFLC aux discussions internationales a renforcé l'influence du Canada dans l'élaboration des normes mondiales de durabilité et s'est assuré que les besoins uniques des producteurs canadiens demeurent au cœur de ces conversations.

## NORMES INTERNATIONALES POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

En 2024, la directrice des opérations des PFLC, Amy Hutchinson, a été élue au conseil d'administration de l'International Federation of Produce Standards (IFPS). L'IFPS réunit des parties prenantes du secteur des fruits et légumes frais des quatre coins du globe pour discuter et travailler sur des questions d'intérêt commun telles que la salubrité des aliments, les normes mondiales et la durabilité. L'IFPS soutient différentes initiatives de l'industrie dans le monde entier pour s'assurer que les réglementations gouvernementales ne perturbent pas involontairement les échanges et le commerce par le biais de la législation relative aux autocollants d'appel de prix. Cette année, l'IFPS a plutôt mis l'accent sur la durabilité et s'est efforcée de souligner l'importance de la collaboration au sein du secteur pour promouvoir la durabilité. L'IFPS reconnaît la nécessité de travailler ensemble pour mettre en œuvre des pratiques durables et assurer le succès à long terme du secteur des fruits et légumes. L'IFPS estime que le secteur des fruits et légumes peut changer les choses dans ce domaine et s'engage à agir afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour 2030. Angela Reid, des PFLC, participe également au comité de durabilité de l'IFPS.

## ASSOCIATION CANADIENNE DE LA DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES

Les PFLC ont démontré leur leadership en matière de durabilité et de défense des intérêts à l'occasion de la Semaine de la fraîcheur de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), un événement phare qui a attiré plus de 4 000 participants et 630 exposants à Vancouver. Les PFLC furent représentés sur place par Marcus Janzen, président, et Amy Hutchinson, directrice des opérations, qui ont participé activement à des discussions cruciales au sein du comité consultatif de l'ACDFL sur la technologie de l'efficacité (CITAC) et du comité du secteur sur la gestion des enjeux du gouvernement de l'ACDFL (CGIM). Le personnel des PFLC a participé à d'autres groupes de l'ACDFL, notamment le Groupe de travail sur l'étiquetage et le Groupe de travail sur les contenants en plastique réutilisables, nouvellement constitué.

## SOMMET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'un des moments phares de l'événement de l'ACDFL fut le Sommet sur la durabilité organisé conjointement par la International Federation Produce Standards (IFPS) et l'ACDFL.

Le sommet a porté sur la manière dont les objectifs de durabilité stimulent l'innovation dans le secteur des fruits et légumes frais. La contribution des PFLC à ce sommet a souligné le leadership du Canada en matière d'équilibre entre la gestion de l'environnement et la mise en œuvre concrète au profit des producteurs. Un rapport sur le sommet comprenant une Charte de la durabilité pour les fruits et légumes frais a été publié afin de :

1. Promouvoir l'importance de la durabilité pour le secteur des fruits et légumes frais;
2. Promouvoir le soutien des efforts et des initiatives en matière de durabilité;
3. Accélérer l'adoption de mesures de durabilité; et
4. Atteindre le niveau de durabilité souhaité et requis.

## PROMOUVOIR LA COLLABORATION, RENFORCER LE LEADERSHIP

En 2024, la participation active des PFLC à des initiatives nationales et internationales a mis en évidence l'engagement des PFLC à encourager la collaboration et à amplifier la voix des producteurs. En travaillant en étroite collaboration avec diverses parties prenantes, les PFLC ont contribué à de nombreux progrès en matière de développement durable, de commerce et de compétitivité. Pour ce qui est de l'avenir, les PFLC sont prêts à jouer un rôle encore plus important afin de rassembler les parties prenantes et de mener les efforts visant à unir le secteur, à renforcer les partenariats et à façonner un avenir robuste pour les producteurs de fruits et légumes du Canada.



# PROFILS DE CULTURES

Depuis 2011, en partenariat avec le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) coordonnent la révision et la mise à jour des profils des cultures. Les profils de culture nationaux, élaborés par le CLA, sont des documents publiés sur le Web qui donnent un aperçu de l'état des ravageurs et des pratiques actuelles de production et de lutte antiparasitaire disponibles pour une culture ou un groupe de cultures. Ils guident non seulement l'établissement des priorités pour les équipes chargées de la réduction des risques liés aux pesticides et des pesticides à usage limité au Centre antiparasitaire, mais constituent également des ressources essentielles pour Santé Canada et l'ensemble de l'industrie.

Sous la direction des PFLC, chaque profil des cultures fait l'objet d'une mise à jour approfondie tous les quatre ans. Dans le cadre du processus de mise à jour, des informations détaillées sur la présence de ravageurs, l'utilisation de pratiques de lutte intégrée et les enjeux de la lutte antiparasitaire pour les producteurs sont recueillies auprès des intervenants dans les principales provinces productrices de chaque culture. L'implication des PFLC dans la coordination de ces mises à jour joue un rôle clé dans l'effort continu pour fournir des informations actuelles et pratiques, contribuant à l'avancement de stratégies de lutte antiparasitaire durables et efficaces au sein du secteur agricole.

Pour accéder à tous les profils des cultures mis à jour, visitez le site web des PFLC et consultez la rubrique Profils des cultures sous la rubrique Aperçu du secteur.



En 2024 - 2025, les PFLC ont travaillé avec le CLA et l'industrie pour mettre à jour les profils des cultures suivants :

Allium - oignon sec

Allium - poireau

Asperge

Crucifères - brocoli

Crucifères - chou

Carotte

Rutabaga

Maïs sucré

## REGARD VERS L'AVENIR

Pour 2025 - 2026, les PFLC recueilleront des informations pour les profils des cultures suivants :

Pomme

Cerise (douce et acide)

Canneberge

Raisin

Pêche

Poire

Framboise

Fraise

Les PFLC se réjouissent de poursuivre leur partenariat avec le Centre de lutte antiparasitaire d'AAC jusqu'en 2027.



# RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LES CULTURES DES PFLC

## MISE À JOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LA POMME

Le Groupe de travail pour la pomme (GTP) s'est réuni deux fois en 2024. Le GTP s'est réuni lors de l'Assemblée générale annuelle des PFLC qui s'est tenue le 5 mars 2024 à Ottawa. Les sujets qui y ont été abordés comprenaient les conditions de récolte et de mise en marché pour l'année 2023, les tendances du secteur de la pomme, l'Agence de recherche et de promotion, les exemptions ministérielles, les débouchés à l'exportation et les questions relatives à la protection des cultures.

La réunion de mi-été du Groupe de travail pour la pomme des PFLC s'est tenue le 16 juillet 2024 au Québec et a été accueillie par Les Producteurs de pommes du Québec. L'ordre du jour comprenait la situation et les tendances du marché, l'estimation des cultures pour 2023, les questions relatives à la protection des cultures et plusieurs rapports de recherche. Le GTP a participé à la Grande tournée pomicole des PPQ, une visite de deux jours au cours de laquelle de nombreux sujets et activités de recherche ont été mis en évidence. La réunion de mi-été 2025 du GTP se tiendra en Colombie-Britannique.

Le GTP a eu le plaisir de voir deux projets de recherche approuvés dans le cadre du financement de la Grappe 4. Les deux projets sont les suivants :

- Réduction des pertes dues aux ravageurs du pommier grâce à des stratégies de lutte alternatives – Chercheuses principales : Kristy Grigg-McGuffin (MAAARO) et Suzanne Blatt (AAC Kentville).
- Gestion de la production de la culture du pommier : Améliorer la prévisibilité de l'éclaircissage et la réaction des arbres grâce aux progrès de la modélisation, aux nouveaux produits et stratégies d'éclaircissage de précision et à la technologie – Chercheur principal : John Cline (Université de Guelph)



## GROUPE DE TRAVAIL POUR LA POMME

Le Groupe de travail pour la pomme a fait preuve de leadership en s'attaquant à des défis cruciaux tels que l'adaptation au climat, la main-d'œuvre et la protection des cultures, tout cela afin de garantir la viabilité à long terme de l'industrie canadienne de la pomme et des fruits tendres.

Charles Stevens

PRÉSIDENT

## GRUPE DE TRAVAIL POUR LES BAIES

Le Groupe de travail pour les baies a joué un rôle déterminant dans l'avancement de la recherche et des stratégies visant à assurer la résilience climatique, la durabilité et le caractère concurrentiel du marché pour le très diversifié secteur des baies au Canada.

Lisa Craig **PRÉSIDENTE**  
Peter Burgess **VICE-PRÉSIDENT**

## MISE À JOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LES BAIES

Le Groupe de travail pour les baies a tenu des réunions tout au long de l'année 2024, en se concentrant sur des questions clés ayant une incidence sur les producteurs de baies à travers le Canada. Les discussions du début de l'automne ont porté sur des sujets essentiels tels que le fossé entre les programmes Agri-relance et Agri-stabilité, les défis liés à l'accès aux pollinisateurs, les crédits carbone fédéraux et la nécessité pour les PFLC de communiquer de manière proactive un message fort sur le développement durable au nom des producteurs.

Un examen des rapports provinciaux a montré que les changements climatiques étaient le problème le plus important pour les producteurs de baies cette année. Les événements météorologiques extrêmes et les conditions de croissance fluctuantes ont mis en évidence la nécessité de travaux de recherche et d'efforts de collaboration novateurs pour assurer la résilience du secteur. Le Groupe de travail a également reçu des informations sur l'avancement du Eastern Canada Clean Plant Hub. Bien que le personnel soit de plus en plus constant, les changements dans le leadership agricole ont ralenti les progrès dans leur ensemble.

Le Groupe de travail a continué à suivre les principales priorités, notamment la stabilité de l'accès à la main-d'œuvre. Les membres ont été informés des consultations prévues à l'automne pour répondre à cette préoccupation urgente.

Dans le cadre de son engagement à faire progresser la recherche, le Groupe de travail pour les baies a donné la priorité au réseautage des petits fruits au Canada, un projet financé par le Grappe 4 d'agri-science pour l'horticulture. Cette initiative se concentre sur la sélection et l'essai de nouvelles variétés adaptées aux climats

canadiens pour répondre aux défis uniques du secteur des baies. En s'appuyant sur les priorités établies en 2021, le Groupe continue de coordonner les activités de recherche et de soutenir des projets essentiels pour les producteurs de l'ensemble du pays.

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LES CULTURES MARAÎCHÈRES

Le Groupe de travail sur les cultures maraîchères des PFLC a organisé plusieurs réunions afin d'aborder les questions ayant une incidence sur les producteurs de légumes. La saison de croissance 2024 a connu des variations d'une province à l'autre, chaque région étant confrontée à ses propres difficultés. Ces dernières ont mis en évidence une lacune importante dans les solutions de protection des cultures pour certains légumes, tels que le rutabaga et les betteraves.

En réponse, le Groupe de travail sur les cultures maraîchères a contacté le Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) afin d'explorer de potentielles solutions et d'entamer des discussions avec le gouvernement fédéral. De plus, le Groupe de travail s'est concentré sur la création d'un réseau d'experts en protection des cultures de légumes de plein champ afin de faciliter le partage des connaissances et de développer des solutions efficaces.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de travail sur les cultures maraîchères a également examiné l'état d'avancement des projets de la grappe 4 et a discuté des exemptions ministérielles.

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LES CULTURES MARAÎCHÈRES

Le Groupe de travail sur les cultures maraîchères a joué un rôle clé en préconisant des solutions qui soutiennent le caractère concurrentiel, la durabilité et la croissance du secteur canadien des cultures maraîchères.

Catherine Lessard **PRÉSIDENTE**  
Jody Mott **VICE-PRÉSIDENTE**

# SECTEUR CANADIEN DE LA CULTURE MARAÎCHÈRE EN SERRE

En 2024, le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre (GTCMS) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) a organisé des rencontres en personne et virtuelles sur une base régulière. Les membres de tout le Canada travaillent ensemble pour faire avancer les activités de leur plan de travail et les priorités nationales en matière de défense des intérêts, y compris la nécessité d'un allègement de la tarification du carbone (projet de loi C-234), d'une protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais (projet de loi C-280) et d'une défense du libre-échange qui souligne dans un même temps l'expérience du secteur en matière de défense contre les mesures de rétorsion (projet de loi C-282).

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE TARIFICATION DU CARBONE

Tout au long de 2024, le GTCMS des PFLC a concentré ses efforts de défense des intérêts sur l'escalade du prix sur le carbone imposé aux producteurs de culture maraîchère en serre pour la chaleur et les apports en dioxyde de carbone fournis à leurs cultures.

- Les coûts directs, estimés à 29 millions de dollars en 2024, devraient atteindre 82 à 100 millions de dollars d'ici 2030, puisque le prix fédéral sur le carbone doit passer à 170 \$ par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. Ces estimations n'incluent pas les coûts reliés au carbone encourus dans la chaîne d'approvisionnement par le biais d'autres intrants ou activités tels que les engrais, l'emballage ou le transport.

Ces coûts dépassent la capacité des producteurs en serre à réinvestir et à demeurer concurrentiels et risquent de faire fuir les investissements vers les États-Unis. La transition vers de nouvelles formes d'énergie se heurte à des obstacles importants, notamment le manque de recherche et de technologie



disponibles, le soutien limité au transfert de connaissances, le manque de politiques publiques favorables et l'infrastructure énergétique insuffisante.

## LE GTCMS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

En février 2024, les PFLC ont organisé une journée de lobbying très réussie. Cette journée a été rendue possible grâce au soutien et aux ressources fournis par le GTCMS. Les membres du GTCMS ont partagé avec les parlementaires les expériences vécues des producteurs afin de souligner la nécessité d'instaurer des exemptions à la tarification du carbone, d'offrir une protection financière aux producteurs de fruits et légumes et d'investir dans l'agriculture en serre. La forte cohérence entre le message du GTCMS et les priorités législatives des PFLC a permis de faire avancer les politiques qui soutiennent le secteur de la culture maraîchère en serre.

## PROPOSITION DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE

La proposition soumise en août par le GTCMS dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2025 contenait quatre recommandations clés destinées à stimuler le potentiel économique de notre secteur en effectuant des investissements clés, en supprimant les obstacles réglementaires et en encourageant l'agriculture en serre à même les politiques environnementales du gouvernement.

Le GTCMS a communiqué les quatre recommandations suivantes au Comité permanent des finances de la Chambre des communes :

1. Alléger la tarification du carbone pour tous les types de carburants, d'activités agricoles et de machines utilisés dans l'agriculture moderne au Canada, et fournir un soutien réglementaire aux producteurs en serre.
2. Investir dans l'agriculture en serre, notamment dans les infrastructures essentielles et dans un nouveau programme national inspiré de l'initiative Accélérateur net zéro d'ISDE, afin de soutenir les producteurs.
3. Élaborer un programme national d'atténuation des risques pour les producteurs de légumes en serre afin d'améliorer la préparation aux maladies et aux ravageurs des végétaux ainsi que la réponse aux situations d'urgence.
4. Augmenter les ressources consacrées au maintien de l'accès au marché, au soutien de la croissance et à l'élargissement des débouchés commerciaux.

## PRINCIPAUX PROGRÈS ET RÉALISATIONS :

- Réunion en personne du GTCMS le 2 octobre 2024 pour discuter de points clés concernant les opérations, la gouvernance, les considérations stratégiques et la planification du RCES. Rupp Carriveau, Ph. D., a abordé les dernières nouvelles provenant du département d'agriculture de l'Université de Windsor (AgUWin) et a discuté de la possibilité de collaborer au projet CEASAR (Clean Energy Amplification of Sustainable Agricultural Resilience).
- Gouvernance de l'agriculture protégée : l'approbation du protocole amélioré d'analyse des éléments nutritifs en serre a offert aux producteurs en serre qui disposent d'installations en circuit fermé une autre option pour l'analyse de l'eau par une tierce partie.
- Normes de catégories pour les concombres de serre : l'ACIA a prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 les délais accordés aux parties réglementées pour assurer la conformité de leurs étiquettes et de leurs publicités concernant les mini-concombres de serre sans pépins et les concombres de serre longs sans pépins.
- Groupe d'experts de l'Organisation nord-américaine pour la protection des végétaux (NAPPO) : Les PFLC et l'ACIA collaborent pour orienter le document de discussion trilatéral sur *Tuta absoluta* et le plan d'intervention prospectif pour atténuer les conséquences sur le commerce des tomates.
- Examen des Normes canadiennes sur la culture biologique : Participation au Comité technique de l'agriculture biologique de l'ONGC et à son Groupe d'étude cultures sous structures.



# REGARD VERS L'AVENIR

Dans le cadre de la *nouvelle approche* des PFLC, le GTCMS s'est engagé à participer au processus de planification stratégique des PFLC et à prendre des mesures délibérées pour accroître les capacités et avoir une plus grande présence à l'échelle nationale. Cette démarche mettra en évidence l'engagement du secteur de la culture maraîchère en serre à jouer un rôle de premier plan dans l'agriculture durable au niveau mondial.

Le Réseau canadien d'excellence en serriculture (RCES), qui vise à mobiliser l'expertise, la recherche et l'innovation, veillera à ce que les investissements dans les solutions d'énergie propre fassent l'objet de recherches, de projets pilotes, de validations et de démonstrations dans les systèmes de production en serres. Son objectif ultime est de soutenir la croissance continue du secteur et la capacité de la chaîne d'approvisionnement.

La planification stratégique du RCES en 2025 permettra de faire progresser les partenariats, les activités et projets de collaboration, ainsi que les prochaines étapes pour obtenir du financement public.

## LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA CULTURE MARAÎCHÈRE EN SERRE

Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre a fait preuve de leadership en élaborant des stratégies visant à soutenir les producteurs en serre et à faire entendre leur voix sur des questions primordiales telles que la gestion des risques commerciaux et les exemptions de la tarification du carbone.

Linda Delli Santi

PRÉSIDENTE

Richard Lee

VICE-PRÉSIDENT

## MISSION DU GTCMS

**POSITIONNER LE SECTEUR CANADIEN DES LÉGUMES DE SERRE COMME UN CHEF DE FILE RECONNU EN MATIÈRE D'AGRICULTURE DURABLE.**

**LE GTCMS EST ANIMÉ PAR NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EXCELLENCE, GUIDÉ PAR NOTRE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES PERSONNES ET DE LA PLANÈTE, ET UNIFIÉ DANS LE CADRE D'UNE STIMULATION INLISSABLE DE L'INNOVATION, DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CROISSANCE.**

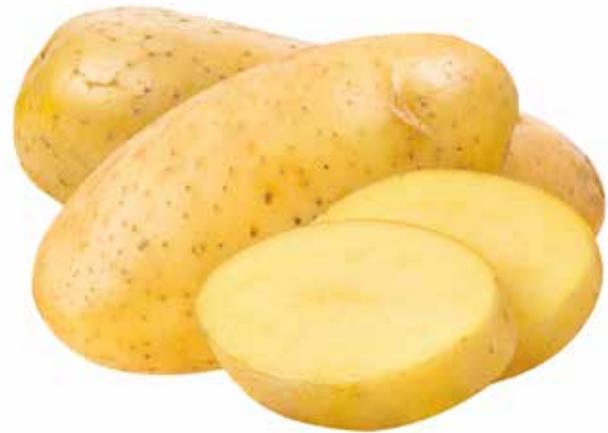
« Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre (GTCMS) joue un rôle actif dans la prise en compte des priorités nationales, en veillant à ce que les producteurs en serre aient toutes les chances de prospérer. »

**LINDA DELLI SANTI**

PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CULTURE MARAÎCHÈRE EN SERRE

# CONSEIL CANADIEN DE LA POMME DE TERRE

Le Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) représente les intérêts des principales provinces productrices de pommes de terre, supervise les initiatives visant à accroître la durabilité économique et donne une voix nationale claire et unifiée aux producteurs de pommes de terre canadiens. En 2024, le CCPT s'est réuni en personne à trois reprises et, en octobre, a embauché Caleigh Hallink-Irwin en tant que directrice générale. Caleigh a une expérience dans le domaine de la protection des cultures, de la défense des intérêts et des affaires réglementaires auprès des producteurs et du secteur.



Cette année, le CPC a élaboré un plan stratégique comportant quatre priorités et un plan de mise en œuvre sur trois ans.

## 1. Structure et gouvernance efficace du CCPT

1. Élaborer un mandat à jour pour représenter avec précision le modèle de gouvernance souhaité.
2. Communiquer la valeur et les connaissances du CCPT et des PFLC.

## 2. Défense des intérêts en matière de commerce

1. Défendre les intérêts et promouvoir l'éducation auprès des autorités fédérales (ACIA, etc.).
2. Mettre en place des politiques qui facilitent le commerce.

## 3. Recherche

1. Permettre le transfert de connaissances issues des projets de grappes.
2. Continuer à mobiliser et à obtenir des fonds fédéraux pour les initiatives de recherche.

## 4. Protection des cultures

## AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Le CCPT a travaillé en étroite collaboration avec la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC) tout au long de l'année 2024 sur des dossiers actifs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), en se concentrant notamment sur :

- La consultation concernant les normes de catégorie des fruits et légumes frais. La DRC soutient l'option privilégiée par l'industrie, soit le transfert de la propriété des normes de catégorie des fruits et légumes frais à un organisme de l'industrie, tout en maintenant une supervision fédérale.
- L'autorisation d'essai de mise en marché pour les critères d'emballage des pommes de terre. L'objectif est de garantir une clarté pour les emballeurs et de tenter d'obtenir une résolution permanente avant l'expiration de l'autorisation d'EMM actuelle en septembre 2025.
- La réponse aux préoccupations concernant le rhizoctone. Le but est d'influencer le protocole d'inspection de l'ACIA concernant ce défaut.

## GALE VERRUQUEUSE DE LA POMME DE TERRE

La galle verruqueuse de la pomme de terre demeure l'un des dossiers prioritaires à l'échelle nationale. Le CCPT continue de défendre les intérêts nationaux des producteurs de pommes de terre dans le cadre des initiatives gouvernementales qui concernent la réglementation et la gestion de la galle verruqueuse. Il participe d'ailleurs activement au Groupe de travail et d'échange d'informations sur la galle verruqueuse de la pomme de terre.

Le Plan d'intervention national contre la galle verruqueuse de la pomme de terre, un plan de l'ACIA fondé sur des données scientifiques et publié en novembre dernier, a été élaboré en temps opportun et est le fruit d'une solide collaboration et d'une consultation productive de l'industrie. Dans l'ensemble, le CCPT est reconnaissant pour l'excellent travail réalisé par l'ACIA dans ce dossier pour garantir l'endiguement et la réglementation de la galle verruqueuse de la pomme de terre tout en maintenant l'accès aux marchés canadiens et américains.

Il reste encore du travail à faire pour rétablir les relations avec les États-Unis et faire face à l'évolution des échanges commerciaux selon une approche qui se fonde sur des données scientifiques et qui se concentre sur l'ACIA. Le CCPT espère que l'ACIA continuera à jouer un rôle de premier plan dans ce dossier.

# REGARD VERS L'AVENIR

En 2025, le CCPT continuera à :

- Tisser les liens nécessaires pour renforcer l'industrie canadienne de la pomme de terre et parler d'une voix forte et unifiée des questions d'importance nationale pour les producteurs de pommes de terre.
- Participer à des travaux nationaux auprès d'agences fédérales.
- Collaborer avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). L'ARLA collabore actuellement avec le CCPT pour rassembler des informations sur les pommes de terre qui seront utilisées comme données réelles dans les réévaluations, en remplacement des modèles informatiques conservateurs. Le CCPT continuera d'effectuer un suivi et d'agir à titre de consultant dans le cadre de toutes les réévaluations de produits pertinentes qui auront lieu au cours de l'année à venir.

Dans le cadre de la nouvelle approche des PFLC, le CCPT adoptera de nouvelles méthodes pour relever les défis, encourager la collaboration et proposer des solutions qui reflètent l'évolution des besoins des producteurs de pommes de terre. Cette orientation renouvelée en faveur de l'action délibérée et de la défense stratégique des intérêts garantit que le Conseil canadien de la pomme de terre des PFLC demeurera une voix forte et efficace pour l'industrie canadienne de la pomme de terre, garantissant ainsi son avenir dans un contexte en constante évolution.

# MANDAT DU CCPT

UNE VOIX UNIFIÉE DES PRODUCTEURS  
DE POMMES DE TERRE CANADIENS QUI  
SUPERVISE DES INITIATIVES VISANT À  
ACCROÎTRE LA RENTABILITÉ DE L'INDUSTRIE.

## CONSEIL CANADIEN DE LA POMME DE TERRE

Le Conseil canadien de la pomme de terre joue un rôle déterminant pour faire face à des questions essentielles pour le secteur de la pomme de terre, qu'il s'agisse de la durabilité, de la recherche ou de la défense des intérêts des producteurs de l'ensemble du pays.

Bill Zylmans

PRÉSIDENT

Michelle Flis

VICE-PRÉSIDENTE



« La force de cette organisation réside dans son unité et sa mission commune. En nous rassemblant en tant qu'industrie à travers tout le pays, nous jetons les bases de la prospérité et de la réussite. L'union fait notre force. »

**BILL ZYLMANS**

PRÉSIDENT, CONSEIL CANADIEN DE LA POMME DE TERRE

# RECHERCHE

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) soutiennent l'innovation dans le secteur canadien des fruits et légumes en gérant les demandes de financement et les projets de recherche qui en découlent et qui répondent aux principales priorités du secteur.



## GRAPPE AGRO-SCIENTIFIQUE CANADIENNE POUR L'HORTICULTURE 4

2024 fut la deuxième année du cycle de financement quinquennal des grappes agro-scientifiques dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les grappes agro-scientifiques visent à rassembler des intervenants de l'industrie, des gouvernements et du milieu universitaire pour aborder des enjeux et des thèmes d'envergure nationale en nouant des partenariats.

Nom de l'activité	Responsable d'activité	Domaine prioritaire d'AAC
Coordination scientifique	PFLC	Activités obligatoires
Transfert de connaissances et de technologies (TCT)	PFLC et Burr Forest Group	Activités obligatoires
Évaluation de l'impact historique	PFLC et le Centre de recherche et d'innovation de Vineland	Activités obligatoires
Réduction des pertes dues aux ravageurs du pommier grâce à des stratégies de lutte alternatives	Chercheuses principales AC - Kristy Grigg-McGuffin, MAAARO (Guelph), Suzanne Blatt, AAC Kentville, N.-É.	AUTRES - Changements climatiques et environnement
Gestion de la charge des cultures de pommes : Améliorer la prévisibilité de l'éclaircissage et la réaction des arbres grâce aux progrès de la modélisation, aux nouveaux produits et stratégies d'éclaircissage de précision et à la technologie.	Chercheur principal : John Cline, Université de Guelph, Ont.	Croissance économique et développement
Réseautage des petits fruits au Canada	Chercheurs principaux : Beatrice Amyotte, AAC Kentville, N.-É. et Eric Gerbrandt, Chilliwack, C.-B.	Croissance économique et développement
Augmenter le rendement des cultures maraîchères et leur résistance aux stress biotiques et abiotiques grâce à l'ingénierie microbienne du sol.	Chercheur principal : Hervé Van der Heyden, CRD de Saint-Jean-sur-Richelieu.	AUTRES - Changements climatiques et environnement
Stratégies de réduction des risques pour lutter contre la mouche du chou	Chercheurs principaux : Wim Van Herk, AAC d'Agassiz, C.-B. et Renee Prasad, Université de Fraser Valley, C.-B.	Résilience du secteur et défis sociétaux
Développement d'une approche systémique de la lutte antiparasitaire sur les cultures maraîchères en serre : Sélection des prédateurs des miridés	Chercheurs principaux : Roselyne Labbe, AAC Harrow, Ont. et François Dumont, CRAM, Mirabel, Qc	Résilience du secteur et défis sociétaux
Approches novatrices pour la gestion du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV)	Chercheurs principaux : Aiming Wang, AAC London, Ont. et Keri Wang, A&L Laboratories, Guelph, Ont.	Croissance économique et développement

Nom de l'activité	Responsable d'activité	Domaine prioritaire d'AAC
Évaluation nationale des variétés de pommes de terre pour la durabilité, la résilience et le changement climatique.	Chercheuses principales : Erica Fava, AAC Fredericton, N.-B., Jen McFarlane de E.S. Cropconsult Ltd, C.-B. et Katerina Jordan, Université de Guelph, Ont.	Résilience du secteur et défis sociétaux
Agriculture régénérative et durable pour l'adaptation au changement climatique et la séquestration du carbone : Reconstruire la santé des sols et augmenter la productivité des cultures dans les systèmes de production de pommes de terre au Canada.	Chercheurs principaux : Claudia Goyer, AAC Fredericton, N.-B. et Richard Hogue, IRDA, Qc	RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE/SEQ. CARBONE - Changements climatiques et environnement
Positionner l'industrie canadienne de la pomme de terre en vue d'une production durable améliorée.	Chercheurs principaux : Ikechukwu Agomoh, AAC Fredericton, N.-B. et Mario Tenuta, Université du Manitoba, Winnipeg, Man.	RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE/SEQ. CARBONE - Changement climatique et environnement

## FAITS MARQUANTS À CE JOUR

- ACTIVITÉ 6 - RÉSEAUTAGE DES PETITS FRUITS AU CANADA**

Au cours de la saison de croissance 2024, les quatre provinces ont récolté les essais sur les bleuets établis au cours de la grappe 3. Seize variétés de bleuets en corymbe ont été évaluées, dont deux sélections numérotées issues du programme de sélection de baies de la Colombie-Britannique, plusieurs variétés récentes issues de programmes publics et de sociétés de sélection privées de l'Oregon, et quelques variétés bien connues développées dans le nord-est des États-Unis. La collecte de données est toujours en cours et les premiers résultats de rendement sont attendus cet hiver.

- ACTIVITÉ 7 - AUGMENTER LE RENDEMENT DES CULTURES MARAÎCHÈRES ET LEUR RÉSISTANCE AUX STRESS BIOTIQUES ET ABIOTIQUES GRÂCE À L'INGÉNIERIE MICROBIENNE DU SOL**

Au cours de la saison de croissance 2023-2024, les rhizobactéries favorisant la croissance des plantes ont augmenté le rendement des cultures de laitue de plus de 15 %, tant en serre qu'en plein champ. De plus, les rendements ont été maintenus avec 25 % moins d'engrais azotés de synthèse. Certaines de ces bactéries ont également démontré leur capacité à supprimer la croissance de principaux agents pathogènes des légumes lors de tests réalisés en contexte in vitro.



- ACTIVITÉ 9 - DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE SUR LES CULTURES MARAÎCHÈRES EN SERRE : SÉLECTION DES PRÉDATEURS DES MIRIDÉS**

Au cours de la période 2024-2025, des colonies de trois espèces de miridés ont été créées et deux ont été élevées avec succès. Plus de 60 essais en laboratoire ont été réalisés pour évaluer la capacité zoophytophage (capacité de prédation et de consommation de plantes) de ces prédateurs. Un essai en serre a testé les préférences en matière de ponte et l'adéquation de quatre types de plantes hôtes pour les quatre espèces de miridés. Cet essai a montré des tendances préliminaires prometteuses.

- ACTIVITÉ 10 - APPROCHES NOVATRICES POUR LA GESTION DU VIRUS DU FRUIT RUGUEUX BRUN DE LA TOMATE (ToBRFV)**

Les chercheurs ont passé au crible une population mutante de tomates comprenant plus de 10 000 plantes et ont identifié des lignées prometteuses présentant une résistance ou une tolérance à l'infection par le virus ToBRFV. Ces lignées présentent un potentiel intéressant pour le développement de variétés de tomates résistantes aux virus.

- ACTIVITÉ 11 - ÉVALUATION NATIONALE DES VARIÉTÉS DE POMMES DE TERRE POUR LA DURABILITÉ, LA RÉSILIENCE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**

La sélection F160032-06, une ligne de croustille, a été retenue pour une évaluation plus approfondie par cinq entreprises en 2024. Une entreprise a également choisi de tester son potentiel aux États-Unis. Cette sélection présente une maturité plus précoce que les variétés standard, mais un rendement semblable. Elle présente également une résistance au virus X de la pomme de terre et une résistance modérée à la gale commune.

## TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Les PFLC sont fiers de s'associer à l'entreprise Burr Forest Group (BFG) pour s'assurer que les messages clés de la recherche effectuée dans le cadre de la grappe 4 atteignent les producteurs canadiens et le secteur dans son ensemble. Grâce à des initiatives de communication ciblées, à un contenu attrayant et à des mises à jour régulières, les PFLC ont réussi à diffuser les progrès et les résultats des activités de recherche.

- **VIDÉO DE PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE EFFECTUÉE PAR LA GRAPPE 4**

Une vidéo d'animation détaillée présentant les activités de recherche a été lancée afin de souligner la portée et l'importance des travaux entrepris.

- Visitez le [www.fvgc.ca/fr/cluster-4/](http://www.fvgc.ca/fr/cluster-4/) pour visionner la vidéo (en anglais seulement).

- **PRÉSENCE EN LIGNE**

Une page Web dédiée à la grappe 4 a été lancée sur le site des PFLC afin de permettre aux producteurs et aux parties prenantes d'accéder facilement à des informations détaillées sur les activités de recherche.

- Visitez le [www.fvgc.ca/fr/cluster-4/](http://www.fvgc.ca/fr/cluster-4/) pour explorer la page Web (en anglais seulement)

- **ENGAGEMENT SUR LES MÉDIAS SOCIAUX**

Des publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux LinkedIn et X (anciennement Twitter) ont permis de diffuser des informations à jour sur les travaux de recherche en cours. Ces efforts ont stimulé la sensibilisation et l'engagement sur différentes plateformes, ce qui a permis de communiquer les résultats de la recherche aux producteurs.



- **RAPPORTS DE MISE À JOUR DE L'INDUSTRIE**

Deux *Rapports de mise à jour de l'industrie* ont été publiés en juin et en octobre. Ces rapports présentaient un aperçu détaillé des plans de recherche et des progrès effectués à ce jour. Ils ont permis aux parties prenantes de rester informées quant aux avancées et aux objectifs de recherche de la grappe 4.

- **VISITES DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN**

En août, le personnel de l'entreprise Burr Forest Group s'est rendu sur des sites de recherche pour y rencontrer les chercheurs et recueillir des informations précieuses pour le partage des connaissances :

- Réseautage des petits fruits au Canada (Kentville, N.-É.) - *Beatrice Amyotte*
- Évaluation nationale des variétés de pommes de terre pour la durabilité, la résilience et les changements climatiques (Guelph, Ont.) - *Katerina Jordan et Vanessa Currie*

Cette stratégie collaborative de transfert des connaissances garantit que les producteurs, les chercheurs et les parties prenantes de l'industrie restent en contact et informés des avancées cruciales des travaux de recherches effectués dans le cadre de la grappe 4.

## ÉVALUATION DE L'IMPACT

Les PFLC ont contacté Amy Bowen du Centre de recherche et d'innovation de Vineland (CRIV) pour diriger l'activité d'évaluation de l'impact pour le compte des PFLC. Le CRIV et les PFLC travailleront en collaboration avec les groupes de produits de la grappe pour repérer au moins une étude de cas ou un projet par type de culture et développer un plan pour chaque étude de cas. L'utilisation de sources d'information primaires et secondaires permettra d'élaborer des mesures de performance qui démontrent l'impact de la recherche. Ces sources comprennent, mais sans s'y limiter, des entretiens en profondeur avec les participants aux projets et les chercheurs, des entretiens en profondeur avec les utilisateurs finaux des résultats de recherche, les rapports finaux des projets financés dans le cadre du précédent programme de grappe, ainsi que les publications sectorielles. Ces mesures de performance ainsi que les réussites et les difficultés repérées seront utilisées pour rédiger les études de cas. Chaque étude de cas sera un récit à part entière qui décrira les mesures de performance utilisées, présentera les difficultés rencontrées et soulignera le succès de la recherche et son impact positif pour le secteur. L'activité d'évaluation de l'impact se déroulera en 2025 et 2026, et le rapport final sera achevé en 2027.

# REGARD VERS L'AVENIR

Alors que les PFLC entament la troisième année du programme quinquennal de la grappe 4, l'organisation continue de donner la priorité à la collaboration et à l'impact. Des résultats préliminaires positifs émergent déjà des activités de recherche. Les PFLC se concentrent donc sur le partage de ces résultats avec les contributeurs de l'industrie, les membres et les parties prenantes par le biais de rapports complets, de mises à jour sur les médias sociaux et d'initiatives de transfert de connaissances. En favorisant les liens et en impliquant les producteurs dans la recherche, les PFLC amplifient leur rôle de voix unificatrice pour le secteur.

Alors que 2025 se pointe à l'horizon, les PFLC continueront de se faire rassembleurs et de réunir des chercheurs, des producteurs et des parties prenantes pour discuter des défis les plus urgents du secteur. Ces efforts ne renforcent pas seulement le leadership des PFLC, mais garantissent également que l'horticulture canadienne demeure concurrentielle, durable et résiliente face aux défis futurs.

Restez en contact avec nous en suivant les PFLC sur les médias sociaux. Vous y obtiendrez des mises à jour régulières, des faits saillants sur la recherche en cours et du contenu de partage des connaissances, tout cela afin de mettre en valeur les progrès et les résultats de la grappe 4. Grâce à la collaboration, à la concentration et à un engagement envers les résultats, les PFLC montrent la voie vers un avenir plus robuste et plus durable pour les producteurs de fruits et légumes du Canada.



*La Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 4 est financée en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Agri-Science du Partenariat pour le développement durable de l'agriculture canadienne, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, avec le soutien des Producteurs de fruits et légumes du Canada et de contributeurs de l'industrie.*

*Pour plus d'informations sur la grappe 4, veuillez consulter la page consacrée à la grappe 4 sur le site Web des PFLC, [www.fvqc.ca/fr/cluster-4/](http://www.fvqc.ca/fr/cluster-4/).*

# COMMUNICATIONS

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) ont adopté une nouvelle approche des communications en 2024, en prenant des mesures significatives pour améliorer la façon dont nous nous engageons auprès des membres, des parties prenantes et du public. En mettant en œuvre des changements ciblés et en se concentrant sur la diffusion de mises à jour opportunes et pertinentes, les PFLC renforcent leur rôle de porte-parole de confiance des producteurs de fruits et légumes du Canada, tout en jetant les bases d'une évolution continue au cours de l'année à venir.

## UNE NOUVELLE APPROCHE DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION

Cette année, les PFLC ont commencé à changer l'orientation de leurs communications afin de répondre aux besoins évolutifs des membres et d'amplifier son rôle en tant que porte-parole des producteurs de fruits et légumes canadiens. Reconnaisant l'importance des mises à jour opportunes, les PFLC ont fait la transition d'*Idées fraîches*, son magazine imprimé semestriel, en faveur d'une stratégie numérique plus dynamique. Cet ajustement permet à l'organisation de fournir des mises à jour régulières par le biais de courriels, des médias sociaux et d'autres plateformes numériques, en veillant à ce que les membres et les parties prenantes reçoivent des informations pertinentes et opportunes.

Les médias sociaux sont devenus un pilier essentiel de la stratégie de communication des PFLC. En soulignant son rôle de coordinateur et en défendant le récit d'une « lentille alimentaire » - encourageant les décideurs et les parties prenantes à

prendre en compte l'intersection de l'agriculture et de la sécurité alimentaire - les PFLC ont amplifié leur voix et étendu leur portée. Les campagnes axées sur un plaidoyer proactif et alignées sur la marque ont trouvé un écho auprès des membres et des publics externes, renforçant la réputation des PFLC en tant que chef de file du secteur.

## OUVRIR LA PORTE À LA COMMUNICATION BIDIRECTIONNELLE

Le plan vigoureux de communication des PFLC a joué un rôle clé dans l'avancement des priorités de plaidoyer en 2024, contribuant à des succès majeurs tels que l'adoption du projet de loi C-280 au Sénat. Grâce à des campagnes sur les médias sociaux, à des initiatives d'envoi de lettres et à des mises à jour régulières dans les Avis aux membres et Horti-Concis, les PFLC ont tenu leurs membres informés et engagés sur les principaux enjeux. Les efforts de portée, tels que les sondages ciblés sur les rendements des producteurs et les demandes de commentaires sur les tarifs douaniers américains, ont permis d'inclure les voix des membres dans l'élaboration des stratégies de sensibilisation.

Ces efforts de communication ont favorisé le dialogue et renforcé les liens entre les PFLC et leurs membres. En encourageant la participation à des campagnes de plaidoyer et en fournissant des informations actualisées sur les défis du secteur et les changements organisationnels, les PFLC ont veillé à ce que les membres soient activement impliqués dans l'obtention de résultats au cours de cette année de transition.



« Cette année, les PFLC ont adopté une nouvelle approche en matière de communication, en se concentrant sur l'écoute de nos membres et en fournissant des mises à jour opportunes et pertinentes qui reflètent leurs besoins. Alors que nous allons de l'avant, nous continuerons à renforcer notre engagement et à veiller à ce que la voix des producteurs soit au cœur de tout ce que nous faisons. »

**MASSIMO BERGAMINI**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

## ÉLARGIR NOTRE STRATÉGIE MÉDIATIQUE

Les PFLC ont également renforcé leur rôle en tant que de porte-parole des producteurs canadiens de fruits et légumes dans les médias. L'introduction de Meltwater, un service de surveillance des médias, a marqué une première étape importante. Pour ce qui est de l'avenir, les PFLC lanceront un plan médiatique stratégique afin d'amplifier leurs messages essentiels, d'améliorer leur profil et de promouvoir les priorités du secteur.



**FRUIT & VEGETABLE  
GROWERS  
OF CANADA** | **PRODUCTEURS  
DE FRUITS ET LÉGUMES  
DU CANADA**

Le français suit...



Massimo Bergamini (FVGC Executive Director), Quinton Woods (FVGC Board Member), Luc Mougeot (DRC President and CEO)

FOR IMMEDIATE RELEASE

September 26, 2024

**FVGC Presents at Senate Committee, Urges Swift Passage of Bill C-280, Financial Protection for Fresh Fruit and Vegetable Farmers Act**

OTTAWA, ON – The Fruit and Vegetable Growers of Canada (FVGC) today appeared

# REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC s'engagent à continuer cette nouvelle approche de communications en 2025, en prévoyant de s'appuyer sur les progrès réalisés en 2024. Un examen complet des bulletins d'information, des calendriers et du contenu est en cours pour améliorer la clarté, la pertinence et l'impact. Ces efforts garantiront que les membres entendent parler des PFLC de façons les plus efficaces et efficientes possibles, tout en favorisant la collaboration et la synergie.

L'organisation étudie également de nouveaux moyens de communication, tels que les podcasts et les blogs, afin d'entrer en contact avec les membres et les parties prenantes de manière innovante et engagée. Ces formats mettront en évidence la direction et le rôle de coordinateur des PFLC, tout en fournissant de nouvelles perspectives sur les enjeux les plus importants.

En outre, les PFLC prévoient de faire parvenir aux membres des mises à jour plus régulières sur les activités de ses groupes de travail. En partageant les idées et les progrès issus de ces efforts de collaboration, les PFLC renforceront leur engagement envers la synergie et consolideront davantage leur rôle en tant que force unificatrice du secteur des fruits et légumes au Canada.



# CRÉER UN ÉLAN : UNE NOUVELLE APPROCHE POUR L'AVENIR

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) abordent l'année 2025 avec un sens renouvelé de l'objectif, en réfléchissant aux progrès réalisés en 2024 et en regardant vers l'avenir pour relever les défis et saisir les opportunités à venir. L'année dernière, les PFLC ont affiné leur objectif de produire des résultats significatifs pour les producteurs en relevant des défis pressants tels que la pénurie de main-d'œuvre, la hausse du coût des intrants et la compétitivité commerciale. L'adoption du projet de loi C-280 en décembre témoigne du pouvoir de la persévérance et de la collaboration, marquant un jalon historique pour les protections financières dans le secteur des fruits et légumes.

La nouvelle approche des PFLC a consisté non seulement à répondre aux défis, mais aussi à jeter les bases de solutions durables et tournées vers l'avenir. En encourageant la collaboration entre les équipes, en communiquant au sein du secteur et en recadrant les discussions à travers « une lentille alimentaire », les PFLC ont renforcé leur rôle en tant que défenseur des producteurs. Ces efforts ont permis d'amplifier les priorités du secteur des fruits et légumes du Canada et de préparer l'organisation à affronter la route qui s'ouvre à elle avec un objectif renouvelé.

Regard vers l'avenir, les PFLC sont déterminés à mener avec intention et innovation, en redéfinissant la façon dont ils préconisent en faveur des producteurs.

Avec des élections fédérales à l'horizon, notre approche sera plus précise et ciblée et s'appuiera sur un récit qui aura un écho auprès des Canadiens.



Le plaidoyer consiste non seulement à soulever des inquiétudes, mais aussi à faire évoluer les choses et à obtenir des résultats. Dans l'environnement politique complexe et hypercompétitif dans lequel nous évoluons, cela signifie mettre en lumière des enjeux et des solutions non seulement dans les couloirs du Parlement, mais surtout dans nos communautés.

Cette nouvelle approche n'est pas un simple slogan, c'est un engagement à faire les choses différemment. Les PFLC sont là pour demeurer fermement aux côtés des producteurs, en veillant à ce que leurs voix soient communiquées, que leurs inquiétudes soient prises en compte et que leurs défis soient relevés. Ensemble, en tant qu'équipe unifiée, nous aborderons le chemin à parcourir avec une énergie renouvelée, des objectifs clairs et une attention inébranlable pour assurer un avenir durable et compétitif au secteur des fruits et légumes du Canada.



2220 promenade Prince of Wales, bureau 102  
Ottawa, ON K2E 6Z9

[www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca)

[admin@fvgc.ca](mailto:admin@fvgc.ca)

(t) 613-226-4880

 [@FVGC\\_PFLC](#)

 [Producteurs de fruits et légumes du Canada](#)

 [Producteurs de fruits et légumes du Canada](#)

